

Éléments de réflexion sur le saint Coran

Julien ÉLIE

Version du 24 octobre 2010*

255. — Dieu : il n'est de dieu que Lui, le Vivant, l'Agent suprême. Somnolence ne le prend, non plus que sommeil. À Lui appartient ce qu'il y a dans les cieux et sur la terre. Qui oserait intercéder auprès de Lui, si ce n'est sur Sa permission, Lui qui sait l'imminent et le futur des hommes, alors qu'eux n'embrassent pas une parcelle de Sa connaissance, excepté ce qu'Il veut ? Son siège s'étend aux cieux et à la terre, dont la sauvegarde ne lui coûte aucun labeur. Il est le Sublime, le Grandiose. . .

اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْحَيُّ الْقَيُّومُ لَا تَأْخُذُهُ سِنَّةٌ وَلَا نَوْمٌ لَهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا شَاءَ وَسِعَ كُرْسِيُّهُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَلَا يَئُودُهُ حِفْظُهُمَا وَهُوَ الْعَلِيُّ الْعَظِيمُ ﴿٢٥٥﴾

Verset du Trône (*Āyah al-Kursī*) de la sourate II « La Vache » (*Al-Baqarah*).

*La dernière révision de ce document est disponible sur mon site <<http://www.trigofacile.com/>>.

À mon cher père,
À Lynda METTOUCHI,
À Lynda PRAS (née ABBAS),
À Nacim SADDOK.

Table des matières

Avant-propos	5
1 Introduction	7
1.1 Au sujet de ce document	7
1.1.1 Ouvrages de référence	7
1.1.2 Le style du Coran	8
1.1.3 Les dangers de l'interprétation	8
1.1.4 Comment lire le Coran ?	9
1.1.5 Comment relire le Coran ?	9
1.2 Le Coran	12
1.2.1 Une révélation divine	12
1.2.2 Les thèmes principaux	14
1.2.3 Une division en sourates	14
1.2.4 Une division en versets	15
1.2.5 La récitation du Coran	16
1.2.6 L'arabe coranique	16
1.2.7 De l'authenticité du Coran	16
1.3 Le Hadîth	19
1.3.1 Hadîth et Coran	19
1.3.2 Le Sahîh d'al-Bukhârî	19
1.3.3 La vie d'al-Bukhârî	20
1.3.4 La transmission d'un hadîth	21
1.3.5 Quelques mots sur le Prophète	23
2 L'islâm	24
2.1 La foi	24
2.1.1 Le savoir	27
2.1.2 Les menstrues	27
2.1.3 Les ablutions	28
2.1.4 La nourriture	30
2.1.5 Le lavage du corps	30
2.1.6 Le <i>tayammum</i>	31
2.1.7 La prière	31
2.1.8 Les horaires de la prière	33
2.1.9 L'appel à la prière	33
3 Les sourates du saint Coran	36
3.1 L'Ouverture (<i>Al-Fâtîha</i>)	36
3.1.1 La <i>basmala</i>	36
3.1.2 La miséricorde de Dieu	37
3.1.3 La souveraineté de Dieu	37
3.1.4 La guidance de Dieu	38
Postface	41
A Liste des sourates	42
B Quelques repères historiques	43

C Notes orthotypographiques	44
C.1 Typographie de mots français	44
C.1.1 Majuscule ou minuscule initiale?	44
C.2 Typographie de mots arabes	45
C.2.1 Problèmes de translittération	45
C.2.2 Quelques mots fréquents	45
C.2.3 Quelques noms propres	45
Index des noms de personnes	46
Index des noms de lieux	47
Index des thèmes principaux	48

Avant-propos

Au nom de Dieu, le Tout miséricorde, le Miséricordieux.

Ce document, que je rédige et complète au fur et à mesure de ma lecture du Coran, contient mes réflexions sur cette sainte Écriture. J'apporte aussi, autant que faire se peut, des éclairages complémentaires par des ahâdîth valides-sûrs et la Bible.

Vous pouvez librement utiliser ce document du moment où vous en respectez la propriété intellectuelle, à savoir entre autres y faire référence si vous le citez et ne pas en déformer les propos.

Je dédie cet ouvrage en premier lieu à mon cher père qui m'a donné le goût de la **spiritualité**. Et c'est le fil directeur que je vais suivre, en m'inspirant de l'éclairage qu'en donne Jacques-Bénigne BOSSUET dans son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* :

« La spiritualité commence, en l'homme, où la lumière de l'intelligence et de la réflexion commence à poindre. »

La **faculté de raisonnement** différencie en effet l'homme des autres êtres vivants ; nous avons la capacité d'avoir une vie spirituelle et nous devons donc la nourrir afin d'apprécier et d'adorer notre Créateur. Il faut bien prendre conscience de cela mais, tout comme nous ne consommons guère n'importe quelle nourriture au risque d'altérer notre corps, les mets spirituels doivent être *soigneusement réfléchis, mûris et vérifiés* pour ne pas qu'ils altèrent notre esprit et nous fassent mécroire.

Louanges à Dieu, Seigneur des univers, qui m'a permis d'exister et de rencontrer en septembre 2007 trois merveilleux kabyles à qui je dédie aussi ce document : Lynda METTOUCHI, Lynda PRAS (née ABBAS) et Nacim SADDOK. Je les remercie chaleureusement pour m'avoir fait découvrir les fondements de l'islâm dont j'ignorais quasiment tout jusque-là et pour avoir nourri et enrichi mes réflexions. Sans eux, je ne me serais peut-être jamais lancé dans la méditation du Coran, source inépuisable de spiritualité et de vérité. À nouveau **merci à Dieu** d'avoir fait nos chemins se rencontrer.

J'ai alors commencé à lire le Coran et, afin de mieux comprendre certains passages, je me documentais çà et là dans des livres et sur Internet. Puis je rédigeais quelques réflexions rapides, sourate par sourate. Or, je me suis très rapidement rendu compte que je lisais et entendais tout et n'importe quoi en dehors du Coran : des clichés faux sur l'islâm, des interprétations erronées de versets pris hors contexte, des commentaires inexacts et fertiles en désaccords, des fausses citations, de faux miracles mathématiques, etc. si bien que la sainte Écriture se trouvait très souvent triturée et déformée par moult personnes au détriment de la parole divine. J'ai aussi pu constater que le même phénomène touche la Bible et que la mécréance est très répandue, moi-même en étant alors atteint.

C'est pourquoi j'ai entamé la rédaction de ce document en janvier 2008. Mon objectif est de lire le Coran et de n'en tirer que des réflexions **certaines**. C'est un travail de longue haleine que je suivrai avec la guidance de Dieu. Puis, s'Il l'agrée, je réaliserai un travail similaire avec la Bible.

Ce document est écrit suivant deux critères très simples : le premier est de **méditer** sur le Coran et de **toujours vérifier** toute information lue ou entendue de manière complémentaire au Rappel, à l'image des Béréens qui « examinaient chaque jour les Écritures pour voir si ce qu'on leur disait était juste » au sujet du Messie (Actes des Apôtres, 17:11). C'est une condition nécessaire pour assurer la justesse de sa réflexion : la raison doit intervenir, rien ne doit être docilement¹ cru, et *a fortiori* si la source n'est pas le Coran. Dieu nous exhorte en outre Lui-même à constamment réfléchir sur ce qui nous est dit, comme dans la sourate XXXVIII *Sâd* :

29. ... Un Écrit que Nous avons fait descendre sur toi, chargé de bénédiction, pour qu'on en déploie les signes, et que méditent ceux dotés de moelles...

كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ إِلَيْكَ مُبَارَكٌ لِيَدَّبَّرُوا آيَاتِهِ وَلِيَتَذَكَّرَ
أُولُو الْأَلْبَابِ ﴿٢٩﴾

1. C'est le propre de la « foi du charbonnier » que de croire crédulement sans vérifier.

Le second critère est que je ne parle pas de ce dont je n'ai pas connaissance – ou alors je signale clairement que la réflexion en question est à prendre avec précaution. Chacun comprend en effet au niveau de ce qu'il lui a été dévolu de comprendre. Moi-même je ne comprends pas tout mais je tente de partager ce que j'ai compris, ainsi que mes recherches complémentaires vérifiées. Le *ghayb*, c'est-à-dire l'inconnaissable, est du domaine exclusif de Dieu. Enfin, n'oublions pas qu'Il dit dans la sourate XVII « Le Trajet nocturne » (*Al-Isrâ'*) :

36. N'imputez à personne ce dont vous n'avez pas connaissance.
— L'audition, la vue et le cœur : de ces trois choses-là on est responsable.

وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ إِنَّ السَّمْعَ
وَالْبَصَرَ وَالْفُؤَادَ كُلُّ أُولَئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا ﴿٣٦﴾

Il est en outre capital dans notre société où l'information circule très rapidement et, surtout, de manière surabondante, de ne pas croire docilement tout ce que nous lisons ou entendons par-ci par-là. L'homme doit réfléchir sur tout, et pas seulement sur le Coran, afin de posséder un savoir **solide** et de pouvoir le **partager** sereinement. Peu de connaissances sûres valent mieux qu'une grande méconnaissance ! Chaque sujet sur lequel nous méditons permet de davantage apprécier l'omnipotence, la science et la sagesse de Dieu, ainsi que les innombrables bienfaits qu'Il nous a accordés. Qu'Il soit glorifié !

Je demande humblement à Dieu de m'accorder la sincérité dans l'intention et Sa clémence dans la réalisation de cette tâche. Que si malgré tout le soin que j'y apporte, vous découvrez des erreurs dans ce document, je vous suis gré de m'en faire part pour que je les corrige. Il va de soi que bien que j'aie vérifié plusieurs fois toutes les informations qu'il contient, je ne puis que vous inciter à tout **révérifier** de vous-même. Cela est de plus facilité par le fait que je précise les références et le contexte des passages que je cite.

Le présent document est rédigé en X_ƎL^AT_EX avec l'aide d'ArabX_ƎT_EX dont la plaisante graphie palindromique illustre la bidirectionnalité de l'écriture, qu'elle soit de gauche à droite comme le français ou de droite à gauche comme l'arabe. J'en profite par ailleurs pour préciser que X_ƎL^AT_EX se prononce « zilaterh » ['zi:latɛx] et non pas « zilatek », malgré ce que l'on entend très souvent à tort et, pire encore, malgré ce que de nombreuses personnes soutiennent et enseignent aux autres. Or, comme toujours, et pour ne pas déroger à la règle des références précises que je viens d'expliquer, il faut revenir aux sources : Jonathan KEW, le créateur de X_ƎT_EX, signale dans une entrevue qu'il prononce son système « zee-T_EX » mais qu'il n'a rien contre une diction plus locale – qui serait par exemple pour nous « [g]zé-T_EX » ou « ksé-T_EX ». En revanche, Donald KNUTH, le créateur de T_EX, écrit explicitement à la première page de *The T_EXbook* :

“Insiders pronounce the χ of T_EX as a Greek chi, not as an ‘x’, so that T_EX rhymes with the word blecchhh. It’s the ‘ch’ sound in Scottish words like *loch* or German words like *ach*; it’s a Spanish ‘j’ and a Russian ‘kh’. When you say it correctly to your computer, the terminal may become slightly moist.”

Notons que la langue française n'utilise pas le son [x] tandis que la langue arabe, oui : c'est خ. Quant à la dernière phrase, elle est tout particulièrement savoureuse et les initiés se doivent de correctement prononcer T_EX, tout comme nous devons nous-mêmes, et c'est l'objet de ce document, nous **initier** à la parole et aux mystères de Dieu, avec Sa guidance et Son agrément.

1 Introduction

1.1 Au sujet de ce document

J'ai entendu le Messager de Dieu déclarer que : « Les actes ne sont évalués que selon les intentions qui les inspirent. Chacun n'obtient de son œuvre que la valeur de son intention ; quiconque a émigré dans le but d'acquérir des biens terrestres, ou d'épouser une femme, n'obtient de son émigration que le fruit de son intention. »

(hadîth 1 d'al-Bukhârî)

Cette parole de Muhammad aurait été dite à propos d'un homme qui a émigré de La Mecque à Médine non pour prêter assistance au Prophète mais pour épouser une femme nommée Oumm Qays, ce qui ne mérite pas de récompense divine mais un simple profit terrestre conforme à son dessein. L'imâm ach-Châfi'î considère ce hadîth comme étant **le tiers de l'islâm** puisque l'islâm se concrétise par **la parole, l'acte et l'intention**.

Lorsque quelqu'un projette d'accomplir une bonne œuvre mais qu'il en est empêché, Dieu le rétribue quand même, rien que pour sa bonne intention. Le dessein surclasse l'œuvre elle-même ; aussi est-il nécessaire, avant toute tentative de méditation sur le Coran, de nous purifier et d'avoir une **bonne intention**, à savoir celle de mieux comprendre la parole de Dieu, avec Sa guidance.

1.1.1 Ouvrages de référence

Voici les principaux ouvrages que j'ai utilisés comme complément de réflexion sur le Coran. Je ne puis que vous inviter à vous les procurer car ils sont tous d'une exceptionnelle qualité.

- *Le Coran, Essai de traduction* par Jacques BERQUE aux éditions Albin Michel. C'est une excellente traduction française à la fois savante et littéraire qui a demandé seize ans de travail à cet éminent islamologue. Toutes les traductions de versets coraniques dans ce présent document sont issues de ce livre plutôt proche du sens, du rythme et de la vibration du texte originel. J'ai cependant à chaque fois pris soin de présenter le verset arabe en regard de cette traduction pour pouvoir directement lire la parole de Dieu en arabe ;
- *La Bible du Semeur* éditée par la Société Biblique Internationale est celle que je cite pour les versets bibliques de ce document en raison de sa clarté évangélique. Je possède aussi la *Traduction Œcuménique de la Bible* dont les notes sont très précieuses, et la traduction de la Bible par Bayard en guise de comparaison ;
- l'excellent *The Message of The Qur'ân* traduit et expliqué par Muhammad ASAD aux éditions The Book Foundation. C'est l'une des plus remarquables, fidèles et érudites traductions anglaises. Cette édition est bilingue arabe-anglais avec translittération et commentaires ;
- *L'Exégèse Du Coran*, une traduction par Harkat ABDOU aux éditions Dar Al-Kotob Al-ilmiyah d'un résumé des quatre volumes du célèbre *tafsîr* d'Ismâïl ibn Kathîr (mort en 774 de l'hégire) ;
- le *Sahîh al-Boukhârî* aux éditions Al Qalam¹ bilingue arabe-français avec la traduction et les judicieux commentaires de Mokhtar CHAKROUM. Les ahâdîth d'al-Bukhârî² que je cite dans ce document proviennent tous de ce livre ;
- le *Dictionnaire du Coran* sous la direction de Mohammad Ali AMIR-MOEZZI aux éditions Robert Laffont, dans lequel sont référencées plus de 500 entrées détaillées sur l'islâm.

Les versets coraniques de ce document proviennent d'une version téléchargeable en ligne. Ils sont en arabe **partiellement vocalisé**, ce qui n'est pas exactement celui du Coran, mais l'essentiel est quand même rendu.

1. *Al-Qalam* (« Le Calame ») est d'ailleurs le titre de la sourate LXVIII.

2. Contrairement à la translittération *Boukhârî* du titre de l'œuvre, j'utiliserai dans ce document *Bukhârî*.

1.1.2 Le style du Coran

Le Coran se présente sous une forme enchevêtrée et nombreuses sont les idées qui reviennent à de multiples reprises dans des sourates différentes. J'ai pensé plus commode et lisible de ne pas reprendre des explications et réflexions sur les concepts abordés toutes les fois où ils apparaissent. Un renvoi sera donc la plupart du temps fait à une sourate précédente. Cependant, j'apporterai parfois des compléments, conformément à la **nature répétée** de l'enseignement même du Coran.

Impressions sur les versets Les non-arabisants qui lisent des traductions du Coran trouvent souvent les versets coraniques crus, peu fluides et incohérents. C'est ce qui se produit s'il est lu rapidement, sans prendre le temps de méditer dessus et de lire des notes explicatives sur la traduction des termes arabes sous-jacents. Sans cela, la sagesse et la beauté du Coran se retrouvent dénaturées et ses versets deviennent plats, ce qui est très loin d'être le cas.

Il faut aussi prendre en considération le fait que la religion est souvent perçue par les non-musulmans comme quelque chose de « supranaturel » dans lequel le monde physique et le monde spirituel sont distincts. Alors qu'au contraire, l'islâm fait appel à la **raison** comme chemin valide vers la foi ; réalité et spiritualité sont mélangées, si bien que tout acte de la vie, du plus simple au plus complexe, est accompli avec l'agrément de Dieu.

Enfin, le décalage avec les anciennes Écritures est à prendre en compte : les Évangiles du Nouveau Testament des chrétiens ne sont par exemple pas de la même nature que le Coran. Ceux-ci ne peuvent donc pas lui être directement comparés, si ce n'est avec les ahâdîth relatant les faits et gestes du Prophète. En conséquence, il ne faut pas que les non-musulmans s'étonnent de ne pas retrouver ce à quoi ils étaient habitués avec la Bible. Un œil frais, un regard nouveau et un **cœur ouvert** doivent accueillir les versets du Coran.

1.1.3 Les dangers de l'interprétation

Une très grande vigilance est requise lorsque l'on parle du Coran qui, tout en étant clair et perceptible à tous, n'en demeure pas moins complexe et en tout cas jamais direct. Il est vain de chercher à comprendre ce qui a de multiples sens possibles ; mais il faut méditer sur le Coran pour se rendre compte de cela. Seul Dieu en connaît la véritable signification, ainsi qu'Il le précise dans la sourate III « La famille de 'Imrân » ('Âl-'Imrân) :

7. — ... Lui qui a fait descendre sur toi l'Écrit, dont tels signes, sa partie-mère, sont péremptoires, et tels autres ambigus. Qui porte au cœur la déviance, eh bien ! il s'attache à l'ambigu, par passion du trouble, passion de déchiffrer l'ambigu, alors que Dieu seul a la science de le déchiffrer, et que ceux de science bien assise se bornent à dire : « Nous y croyons : tout cela vient de notre Seigneur »

— Mais ne méditent que ceux dotés de moelles.

هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ مِنْهُ آيَاتٌ مُّحْكَمَاتٌ هُنَّ أُمُّ الْكِتَابِ وَأُخْرُ مُتَشَابِهَاتٌ فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ وَمَا يَعْلَمُ تَأْوِيلَهُ إِلَّا اللَّهُ وَالرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ يَقُولُونَ آمَنَّا بِهِ كُلٌّ مِنْ عِنْدِ رَبِّنَا وَمَا يَذَّكَّرُ إِلَّا أُولُو الْأَلْبَابِ

C'est pourquoi je prends bien soin dans le présent document de ni affirmer des faits ambigus ni délivrer des conclusions à partir d'éléments qui n'ont pas un limpide sens intrinsèque. N'oublions pas qu'à tous ceux qui enseignent des interprétations *hasardeuses* ou trompeuses du Rappel, est promise la Géhenne !

Il n'en faut toutefois pas moins noter que ces interprétations, si elles sont sincères, sont quand même utiles puisqu'elles permettent de faire avancer notre compréhension du Coran. C'est l'un des **miracles** de cette Écriture sainte : plus notre connaissance du monde et notre expérience progressent, plus le sens – parfois même insoupçonné – de certains passages du Coran se révèle à nous. Les

différences d'opinion (*ikhtilâf*) sont bénéfiques pour l'avancée de l'humanité et l'acquisition potentielle de connaissances. Sans les commentaires antérieurs du Coran, il faudrait tout reprendre depuis zéro, au lieu de contribuer à les améliorer et à faire en sorte qu'ils deviennent de plus en plus pertinents et réfléchis au fur et à mesure des siècles. Il faut donc remercier les générations d'islamologues qui ont médité sur le Coran avant nous, de manière à éclairer nos réflexions actuelles.

Le Coran doit être considéré comme un tout : ses versets se répondent et s'amplifient entre eux par références croisées, de telle sorte que, finalement, le Coran est auto-expliqué.

1.1.4 Comment lire le Coran ?

Méditer la parole divine présuppose une démarche **active**. Il n'existe pas de bonne ou de mauvaise façon de le faire ; à chacun de trouver celle qui lui sied le mieux. Néanmoins, trois temps se dégagent nettement :

L'observation Il faut tout d'abord observer le verset coranique et son éventuelle traduction. Le mieux est de la confronter avec une deuxième traduction, si possible dans une langue différente de la première. Les détails doivent être recherchés, ainsi que les sonorités, le style, l'articulation des phrases, le sens des mots, etc.

La compréhension Il s'agit de redécouvrir le sens que le message avait lorsqu'il fut révélé : de qui ou de quoi il parle, le déroulement de l'action et l'enseignement que nous en retirons. Il est alors utile de lire d'autres passages du Coran, des commentaires et des ahâdîth qui s'y rapportent et qui pourraient aider à mieux comprendre celui-ci.

La méditation Maintenant que le sens de la parole de Dieu est compris, il faut réfléchir à la manière dont elle doit être appliquée, notamment comment s'y conformer (exemple à suivre ou à ne pas suivre, modification de notre façon actuelle de penser ou d'agir), comment comprendre des situations de notre vie actuelle à partir de ce verset, comment mieux prier et louer Dieu pour Ses bienfaits, etc. Tout cela augmente notre foi.

1.1.5 Comment relire le Coran ?

Je suis d'avis qu'une deuxième facette est à prendre en considération après la phase de méditation. C'est une opinion tout à fait personnelle et vous pouvez très bien ne pas être d'accord avec celle-ci. Cela concerne l'adaptation du message transmis par le Coran dans notre quotidien. Certes certains peuvent penser – à tort ou à raison, mais ce n'est pas le sujet de mon propos – que la parole de Dieu doit être lue *stricto sensu* et qu'elle est intemporelle. Je crois néanmoins qu'elle est beaucoup plus complexe que cela.

Des points communs Il est patent qu'au fur et à mesure des révélations consécutives aux juifs, aux chrétiens et aux musulmans, la parole divine connaît quelques modifications selon l'époque et le peuple en question. En revanche, demeure un cœur solide commun aux trois et c'est ce socle qui constitue notamment le fondement du **bel-agir**. Je pense qu'il vaut donc d'abord mieux se concentrer sur ce **fond**, très enrichissant *spirituellement, moralement et intellectuellement*, et que le reste relève davantage de la **forme** qu'autre chose. Je ne dis cependant pas qu'il ne faut pas prêter de l'importance à la forme, loin de là ! mais que le fond, qui constitue surtout notre comportement social et les valeurs de la vie en communauté, prime sur la forme, qui n'apporte que des nuances dans l'expression de la religion. Prier est par exemple un principe général tandis que la manière dont est réalisée la prière diffère. Il serait aussi passionnant de s'intéresser à une étude comparative entre les trois religions sémitiques monothéistes, les religions indiennes mystiques, la religion traditionnelle chinoise ainsi que ses écoles sapientielles, pour ne citer que ces grands courants religieux. Cela dépasse néanmoins largement le cadre de ce document.

Pour réaliser une analogie avec la médecine, je dirai que tout comme **nous adaptons un traitement à un *malade*** – tout traitement doit en effet être adapté au patient car c'est effectivement lui que l'on soigne, et non pas la maladie, chose que la médecine occidentale actuelle semble de plus en plus ignorer... — nous devons adapter le Rappel aux maux qui touchent notre siècle.

Le chemin que nous devons suivre dans notre société ne se réduit donc pas aussi simplement à une liste de règles strictes à appliquer mais à des comportements complexes dictés par le bon sens et respectueux de son prochain. De nombreuses **valeurs** de base ne cessent en effet de se perdre dans notre civilisation actuelle, à l'image de la **tolérance** qui est la plus fondamentale ; pourtant, **il convient de ne pas perdre notre humanité**. Pour ne donner qu'un seul exemple, le téléphone portable est un véritable fléau au niveau du respect d'autrui : très rares sont les personnes qui ne répondent pas à un appel entrant alors qu'elles sont en train de discuter avec une personne. Pourquoi la personne à l'autre bout du fil aurait-elle priorité sur la personne en face d'elle et avec qui la conversation est déjà engagée ? La même remarque concerne aussi ceux qui prennent un second appel quand ils en reçoivent le signal lors d'une conversation téléphonique. Quel effet cela produit-il de s'entendre dire de patienter ou, pire encore, de voir la conversation arrêtée parce qu'une seconde personne appelle ?

L'amélioration de soi La religion doit permettre à l'homme de s'améliorer au quotidien et de préserver son humanité tout en le faisant progresser. La méditation spirituelle est un excellent catalyseur de réalisation de ses potentialités humaines. Et c'est pour cela que nous devons en permanence méditer sur les Écritures dans le but de nous perfectionner et de comprendre pourquoi nous devons agir de la façon que Dieu nous rappelle. Nos actions doivent être **délibérées** et **réfléchies**, et non pas issues de la mécréance, de la superstition ou de l'imitation de ce que font les autres.

C'est chaque jour que nous en apprenons davantage, au fur et à mesure de nos interrogations, recherches et méditations. La spiritualité est un travail de longue haleine qui dure toute sa vie si Dieu accorde Sa guidance. Il a en effet donné aux humains la faculté de penser, d'imaginer et de raisonner pour aboutir à des conclusions fondées sur la connaissance. Puisseons-nous tous rechercher le bien à la fois dans notre monde et dans l'au-delà !

L'éducation Il n'en faut pas moins noter que la plupart des personnes tirent leur croyance de l'éducation qu'elles ont reçue, si bien que nul ne peut être considéré comme « coupable » de mécréance ; nous sommes tous « victimes » de celle-ci et c'est pourquoi il convient de spirituellement s'élever de soi-même et de méditer par soi-même en s'assurant de la véracité de ce qui nous a été enseigné et de ce que nous entendons encore de nos jours.

Le succès Nous pourrions définir le succès dans l'Islâm comme le progrès dans son chemin. À un moment donné, tout le monde est à un endroit différent de la Voie ; et il ne faut ni reculer ni s'en écarter par égarement, mais toujours avancer.

Mais jusqu'où avancer ? C'est effectivement une excellente question qu'il est nécessaire de se poser. Car l'homme a beau vouloir accumuler la connaissance, à quoi lui sert-elle finalement ? Lui permet-elle de mieux vivre et de mieux se conduire ? Pour répondre à cette question, je vais citer un texte que mon père me rappelle souvent ; c'est l'un des critères de la sagesse dans le *Dào Dé Jīng* (道德經), à savoir le *Classique de la Voie et de la Vertu*, à la base du taoïsme :

48. Apprendre, c'est de jour en jour s'accroître
Suivre la Voie, de jour en jour décroître
Décroître encore décroître
Jusqu'au non-faire
Par le non-faire, rien qui ne se puisse faire

64. Voilà pourquoi le Sage désire le non-désir
 Méprise les choses rares
 Apprend à désapprendre
 Enseigne au peuple à revenir de ses excès
 Aide les choses à vivre selon leur nature
 Et se garde de les forcer

Pour illustrer ce point, je vais raconter une histoire que m'a enseignée mon père : un Sage accueillit un jour chez lui un disciple très érudit et lui offrit, selon la coutume, une tasse de thé. Tout en s'entretenant avec son disciple, il lui servait le thé dans un petit bol posé sur une table basse. Le Sage lui demanda ce dont il aimerait discuter. « Veux-tu que nous discussions du Dào ? » Mais le disciple lui répondit qu'il connaissait déjà tout sur la Voie. « Veux-tu que nous discussions de la Vertu ? » Mais le disciple lui répondit à nouveau qu'il avait déjà tout appris sur la Vertu. « Veux-tu que nous discussions de l'Homme ? » Mais le disciple lui répondit une nouvelle fois qu'il n'avait plus rien à apprendre sur l'Homme. Or, ce faisant, le Sage continuait à remplir le bol, si bien que le thé commençait à déborder et à se répandre sur la table. Le disciple lui fit alors remarquer que le bol était plein. C'est alors que le Sage répondit : « C'est juste : le bol est plein. Mais vois-tu, il en va de l'esprit comme du bol : lorsqu'il est plein, il ne peut plus rien recevoir. Aussi n'ai-je plus rien à t'apprendre puisque tu me dis tout savoir sur tout. Apprends à désapprendre en suivant la Voie chaque jour et alors nous pourrions discuter. »

Le Sage ne s'exhibe point et du coup respandit ; il ne se glorifie point ni ne parle de ses succès. **Ne rivalisant donc point, il n'a pas de rival.** En outre, d'une grande vertu, le Sage ignore sa propre vertu et c'est pourquoi il a de la vertu, qu'il pratique sans y songer, à la différence des hommes qui se disent vertueux et qui pratiquent la vertu avec intention, et c'est pourquoi ils n'en ont pas.

Le Sage taoïste se guérit donc de la maladie du savoir. Savoir que l'on ne peut savoir, c'est bien. Apprendre à désapprendre, c'est mieux. Faire le non-faire et désirer le non-désir, c'est le *summum*. Et cela doit toujours aller dans le sens de la Création et s'accorder avec les lois de la nature, sans jamais s'y opposer ni les forcer. Si l'on fait ce qu'il faut, la terre nous protège ; si l'on reste en « quiétude suprême », le ciel nous protège. Celui qui connaît la Voie n'est pas savant ; celui qui est savant ne la connaît pas. **Le Sage estime le fruit et laisse la fleur.**

La méditation du Coran doit, à terme, s'épurer pour ne plus exprimer que de manière **ineffable** ses principes immuables. Dès lors, l'homme surmonte la dispersion de son âme et devient pleinement présent.

Cela montre que la vie usuelle, c'est l'apprentissage et la connaissance. Quant à la sagesse véritable, elle correspond à ne plus savoir, après avoir connu. Suivre le chemin, c'est décroître vers le non-faire et, fait remarquable, ce non-agir permet de tout réaliser. Pour les croyants, il ne faut d'ailleurs pas oublier que **tout est possible lorsque l'on a la foi** ; rien n'est impossible pour celui qui croit et ne doute pas, comme le dit Jésus lorsqu'il est questionné par ses disciples sur une guérison qu'ils n'ont pas réussi à faire (Évangile selon saint Matthieu, 17:14–20) :

20. — Parce que vous n'avez que peu de foi, leur répondit-il. Vraiment, je vous l'assure, si vous aviez de la foi, même si elle n'était pas plus grosse qu'une graine de moutarde, vous pourriez commander à cette montagne : Déplace-toi d'ici jusque là-bas, et elle le ferait. Rien ne vous serait impossible.

1.2 Le Coran

Incréé, éternel et inimitable, le Coran appartient au patrimoine spirituel et culturel universel ; il attise moult curiosités, si bien que nous pouvons en lire le nom et des extraits un peu partout. Or, il demeure profondément méconnu, pour ne pas dire inconnu de la plupart des hommes. Son utilisation est souvent faite à mauvais escient et ses versets sont fréquemment cités hors contexte, ce qui conduit à la mécréance, à des préjugés faux et à des méfiances injustifiées. Il est certes vrai que le livre saint des musulmans n'est pas d'une lecture immédiate puisque sa forme en entrelacs et son contenu parfois obscur ne facilitent pas sa compréhension directe, ce qui est toutefois un **bienfait de Dieu** puisque c'est l'occasion d'exercer notre intelligence afin de comprendre la parole divine et d'augmenter notre foi. En effet, être musulman ne doit pas se limiter à une connaissance générale des préceptes enseignés par le Coran et la vie du Prophète. Le rapport avec Dieu doit être bien plus profond que Son adoration ou la récitation des cinq prières quotidiennes : un véritable **effort constant de méditation** est nécessaire à partir du Livre (*Kitâb*, qu'il faut considérer dans le sens du verbe *kataba*, « il écrivit », « il ordonna », c'est-à-dire de la révélation¹ et non pas du livre en tant que tel puisqu'il n'a pas été compilé sous forme de livre du temps du Prophète).

Ainsi, il est nécessaire d'approfondir ses connaissances du Coran de manière sereine, objective et rigoureuse. Cela permet en outre de mieux nous rendre compte de la pensée, de la morale et de l'histoire des musulmans.

1.2.1 Une révélation divine

Le Coran est la forme francisée d'*al-Qur'ân* (« la Récitation ») : c'est le recueil des révélations qu'a faites Dieu au prophète Muhammad entre l'an 610 environ de notre ère et sa mort en 632. Le Coran est donc la parole même de Dieu, révélée en langue arabe à Muhammad par le truchement de l'archange Gabriel.

Ainsi, le Coran, issu du verbe arabe signifiant « lire » ou « réciter », est la **lecture par excellence**, tout comme la Bible, issue du mot grec signifiant « livres », est le livre par excellence.

La Nuit de la Grandeur de Dieu Le Coran fut intégralement révélé à Muhammad lors de la Nuit du Destin (*Laylat al-Qadr*) puis graduellement pendant vingt-trois années afin que nous puissions mieux mémoriser ses paroles, comme Dieu le dit dans la sourate XXV « Le Critère » (*Al-Furqân*) :

32. Les dénégateurs ont encore dit : « Ah ! si la descente du Coran s'était faite sur lui d'une seule venue ! »
— C'est ainsi ! pour le fixer dans ton cœur ; et (dans ce but aussi) Nous en espaçons la diction

وَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ الْقُرْآنُ جُمْلَةً وَّاحِدَةً كَذَلِكَ لِنُثَبِّتَ بِهِ فُؤَادَكَ وَرَتَّلْنَاهُ تَرْتِيلاً ﴿٣٢﴾

La traduction traditionnelle de *qadr*, et non pas *qadar*, en « destin » ou « destinée » perd quelque peu de vue la signification du mot, qui réfère avant tout au pouvoir grandiose de Dieu ; la Nuit de la Sublimité de Dieu serait une traduction plus appropriée, selon le sens retenu par le *Dictionnaire coranique* du Caire. Cette nuit, extrêmement importante et sacrée pour les musulmans, est souvent la vingt-septième du mois de Ramadân mais elle varie² d'une année à l'autre.

Le contenu complet de la sourate XCVII « Grandeur » (*Al-Qadr*) est :

1. C'est Nous qui le fîmes descendre dans la Nuit grandiose
2. Qu'est-ce qui peut te faire comprendre ce qu'est la Nuit grandiose ?

إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ ﴿١﴾

وَمَا أَدْرَاكَ مَا لَيْلَةُ الْقَدْرِ ﴿٢﴾

1. C'est d'ailleurs dans le même sens qu'il faut considérer l'expression *ahl al-Kitâb*, souvent traduite à tort par « les gens du Livre » ; ce sont plutôt « ceux qui suivent une révélation antérieure », à savoir les juifs et les chrétiens.

2. Elle reste cependant une nuit de quantième impair dans les dix derniers jours du mois de Ramadân.

3. — La Nuit grandiose vaut plus qu'un millier de mois لَيْلَةُ الْقَدْرِ خَيْرٌ مِنْ أَلْفِ شَهْرٍ ﴿٣﴾
4. en elle font leur descente les anges et l'Esprit, sur permission de leur Seigneur, pour tout décret. تَنْزِيلُ الْمَلَائِكَةِ وَالرُّوحِ فِيهَا بِإِذْنِ رَبِّهِمْ مِنْ كُلِّ أَمْرٍ ﴿٤﴾
5. — Salut soit-elle jusqu'au lever de l'aube ! سَلَامٌ هِيَ حَتَّى مَطْلَعِ الْفَجْرِ ﴿٥﴾

En outre, cette révélation est **inimitable**, si bien qu'aucune sourate similaire à celles présentes dans le Coran ne peut être produite, comme il est précisé dans la sourate XVII « Le Trajet nocturne » (*Al-'Isrâ'*) :

88. Dis : « Si les hommes et les génies s'unissaient pour produire rien de semblable au Coran, ils y échoueraient, même en se soutenant les uns les autres » قُلْ لَئِنِ اجْتَمَعَتِ الْإِنْسُ وَالْجِنُّ عَلَىٰ أَنْ يَأْتُوا بِمِثْلِ هَذَا الْقُرْآنِ لَا يَأْتُونَ بِمِثْلِهِ وَلَوْ كَانَ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ ظَهِيرًا ﴿٨٨﴾

Une révélation incréée Le Coran existe sans avoir été créé : on dit qu'il est incréé. Il existe en effet un Archétype mystérieux, seulement accessible aux anges, dont le Coran matériel est la transcription partielle. Nous l'apprenons dans la sourate XLIII « Les Enjolivures » (*Az-Zukhruf*) :

2. Par l'Écrit explicite وَالْكِتَابِ الْمُبِينِ ﴿٢﴾
3. Nous l'avons fait Coran arabe, escomptant que vous raisonnez إِنَّا جَعَلْنَاهُ قُرْآنًا عَرَبِيًّا لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٣﴾
4. aussi bien demeure-t-il, sagesse sublime, dans l'Original en Notre sein. وَإِنَّهُ فِي أُمِّ الْكِتَابِ لَدَيْنَا لَعَلِّي حَكِيمٌ ﴿٤﴾

Le Coran matériel n'est ainsi que la représentation physique d'un Coran supérieur, occulté aux yeux du profane. Ce « Livre caché » (*Kitâb mmaknûn*, cf. LVI:78) est inscrit sur une « Table bien gardée » (*al-lawh al-mahfûz*, cf. LXXXV:21-22) : c'est la « mère du Livre » (*umm al-Kitâb*, cf. III:7).

La réception de la révélation

Al-Hârith Ibn Hichâm (Dieu en soit satisfait) demanda au Messager de Dieu : « Messager de Dieu ! Comment reçois-tu la révélation ? — Je la reçois, dit le Messager de Dieu, quelquefois comme le tintement d'une cloche, et c'est le plus pénible pour moi ; quand elle prend fin j'ai déjà tout saisi. Quelquefois l'Ange m'apparaît sous la forme d'un homme qui me parle, et je saisis ce qu'il dit. »

'Â'icha (Dieu en soit satisfait) dit : « J'ai vu le Messager de Dieu recevoir la révélation le jour de grand froid, et quand elle prenait fin, la sueur inondait son front ! »

(hadîth 2 d'al-Bukhârî)

Ce hadîth confirme l'existence des anges, capables de s'incarner dans des corps visibles. La chaîne de transmetteurs de ce hadîth précise que 'Â'icha, la troisième épouse et préférée du Prophète, est « mère des croyants » (*umm al-mu'minîn*) : les épouses du Prophète sont appelées de la sorte (cf. XXXIII:6) et personne ne peut se marier avec elles après sa mort.

Comme nous l'indiquent les ahâdîth suivants, la révélation commença sous forme de songes prémonitoires, qui s'avéraient exacts. Solitaire, il se recueillait pendant plusieurs jours consécutifs dans la grotte de Hirâ' et un jour lui apparut l'archange Gabriel (cf. les trois premiers versets révélés dans « L'Accrochement », *Al'Alaq*, xcvi:1-3). Il prit peur et rentra chez lui auprès de Khadija, sa première femme, lui demandant de le couvrir d'une cape (cf. les versets révélés juste après dans « Il s'est couvert d'une cape », *Al-Muddaththir*, lxxiv:1-5, où Muhammad reçoit l'ordre de transmettre la parole divine). Au début, lorsque le Coran lui était révélé, il remuait les lèvres en s'empressant de tout retenir ; or c'est à Dieu qu'il revient de le lui inculquer en entier de le lui faire réciter, si bien qu'après lxxv:16-19, il le laissait se rassembler dans son cœur d'où il le lisait. C'est l'archange Gabriel qui énonçait et qui lui donnait l'interprétation : Muhammad prêtait alors l'oreille puis, une fois parti, récitait le Coran présent dans son cœur.

Pendant le mois de Ramadân, Gabriel venait le voir chaque nuit et ils révisaient minutieusement ensemble le Coran. C'est l'une des différences avec les Livres précédemment révélés : le Coran a le privilège d'être rassemblé dans les cœurs des fidèles, qui l'étudient, l'apprennent et le récitent, et tout particulièrement les soirs du mois de Ramadân.

1.2.2 Les thèmes principaux

Pour ce qui est du contenu du Coran, les fidèles considèrent que certaines parties sont en relation avec des vérités éternelles et que d'autres sont liées à des circonstances précises de la vie de Muhammad et de l'histoire de son temps. Toutefois, il est en pratique difficile de différencier ces parties afin de pouvoir adapter les dernières à notre siècle, si tant est qu'elles doivent être adaptées puisque **la parole de Dieu est éternelle et ne varie pas en fonction des âges**. C'est la condition humaine en général qui est dépeinte dans le Coran et les faits historiques ne sont que des exemples d'une même réalité intemporelle. À chacun de voir comment **s'améliorer au quotidien** grâce au Coran, à la lueur de ce dont j'ai précédemment parlé (§ 1.1.5).

Le Coran est aussi dénommé le Rappel (*Dhikr*) car il rappelle les vérités inhérentes à l'homme mais qu'il a oubliées. L'homme dérive par nature du chemin de la Vérité implantée en lui à moins qu'on ne la lui rappelle constamment. D'ailleurs, l'islâm ne se proclame pas comme une « nouvelle » religion mais comme la **réaffirmation de la religion pérenne de l'humanité** dont les thèmes principaux sont :

- la croyance, l'adoration et la soumission à Dieu l'Unique ;
- l'obéissance aux directives des prophètes, et plus particulièrement à celles de Muhammad, le « Sceau des prophètes » (cf. xxxiii:40), qui paracheva l'œuvre de ses prédécesseurs ;
- la croyance en la récompense et au châtement dans l'autre monde ;
- le bel-agir, à savoir une vie morale la plus pure possible.

Nous verrons tout cela, entre autres, dans la suite de ce document.

1.2.3 Une division en sourates

Le Coran contient 114 chapitres que l'on appelle « sourates » (de l'arabe *sûrah* au singulier, *sûwar* au pluriel, signifiant ce qui est à l'état construit, comme un mur autour d'une cité ou une élévation spirituelle : une marche amenant une autre marche). La longueur des sourates est très variable (de 3 à 286 versets) mais le Coran est plus ou moins ordonné par ordre décroissant de leur taille. Notons au passage que cet ordre n'a rien de chronologique.

La basmala Chaque sourate à l'exception de la neuvième, « Le Repentir » (*At-Tawbah*), est précédée par la *basmala* ; il n'y a que la première sourate, « L'Ouverture » (*Al-Fâtiha*), qui contient réellement ce verset. Vous trouverez d'ailleurs davantage d'explications sur ce verset dans la partie de ce document qui concerne cette première sourate (§ 3.1.1). La *basmala* est prononcée à de nombreux

moments de la journée par les musulmans, ainsi que dans leurs prières quotidiennes. Cette phrase est aussi présente au début de nombreux documents musulmans officiels ou non. On la trouve au tout premier verset du Coran :

1. Au nom de Dieu, le Tout miséricorde, le Miséricordieux

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Les périodes mecquoise et médinoise Les sourates sont de deux types selon l'endroit où elles sont censées avoir été révélées :


- les sourates **mecquoises** pendant la période de La Mecque : ce sont les premières révélées, plus courtes, et généralement placées à la fin du Coran. Elles abordent surtout le rapport à Dieu, la foi, la liturgie et la spiritualité : l'unité de Dieu, Ses prescriptions, le jour du jugement dernier, les cinq piliers de l'islâm, les châtiments qu'ont reçus les peuples qui ont refusé d'écouter les prophètes, etc.
- les sourates **médinoises** pendant la période de Médine : révélées après l'hégire, le 9 septembre 622, elles parlent principalement de l'aspect social de l'homme et des législations religieuse, civile et pénale (cela permet en effet de poser les bases d'un état). Elles soulignent le respect que nous devons avoir envers les prophètes et notre famille, les louanges à ceux qui meurent dans la voie de Dieu, la non-hypocrisie, etc.


Il faut cependant noter que certaines sourates ont été révélées à Muhammad à des moments et en des lieux différents et que ce classement n'est par conséquent pas certain.

1.2.4 Une division en versets

Les sourates sont elles-mêmes divisées en versets (de l'arabe *âyah* au singulier, *âyât* au pluriel, signifiant le signe divin ou le miracle) dont le nombre total est 6 236, sans compter la *basmala* introductive de chaque sourate – hormis la neuvième, « Le Repentir » (*At-Tawbah*), qui n'en a pas, mais en comptant en revanche celle de la première, « L'Ouverture » (*Al-Fâtiha*). À titre de comparaison, la Bible contient traditionnellement 31 102 versets (23 145 dans l'Ancien Testament, 7 957 dans le Nouveau Testament).

Le terme utilisé pour nommer les versets coraniques, les *âyât*, n'est pas seulement un terme typographique ou de mise en page : il affirme que **chaque verset est une révélation miraculeuse**.

Le numéro d'un verset est écrit à la fin d'icelui, dans le symbole spécial  marquant la fin du verset. À ce propos, les nombres écrits en arabe se lisent dans le même sens que l'écriture arabe, c'est-à-dire de la droite vers la gauche, mais ils **commencent par les unités**, ce qui fait que le nombre apparaîtra dans le sens de lecture usuelle française. Ainsi, pour la langue française, le nombre 12, c'est 10 puis 2 tandis que pour la langue arabe, c'est *conceptuellement* 2 puis 10. Tout compte fait, cela semble très naturel : on commence toujours par le chiffre de poids le moins élevé lorsque l'on ajoute des nombres entre eux !

Les versets de prostration Notons que certaines éditions du Coran signalent la quinzaine de versets dits « de prostration » avec le symbole  placé à la fin desdits versets. Il serait alors *recommandé* de se prosterner mais cet usage n'est pas répandu partout.

L'ordre des versets Le Coran a été **révélé verset par verset** à Muhammad, et non sourate par sourate. À chaque fois, le Prophète indiquait où il fallait placer le nouveau verset parmi ceux qui lui avaient été précédemment révélés. Il est par conséquent miraculeux de constater que le Coran est


bien ordonné et que les versets d'une même sourate s'enchaînent correctement les uns à la suite des autres, avec une fluidité et une beauté exemplaires.

Contrairement à ce que moult personnes pensent, le dernier verset révélé n'est pas celui où Dieu dit « Aujourd'hui J'ai parachevé pour vous votre religion, parfait pour vous Mon bienfait en agréant pour vous l'Islâm comme religion » (cf. v:3, révélé lors du pèlerinage d'adieu de Muhammad, **quatre-vingt-un** jours avant sa mort) mais celui-ci, qui n'est qu'un avertissement supplémentaire et non une nouvelle législation, dans la sourate II « La Vache » (*Al-Baqarah*), **neuf** jours avant sa mort :

281. Prémunissez-vous contre le Jour où il sera de vous fait
à Dieu retour, où toute âme recouvrera ses acquis,
sans la moindre injustice. . .

وَاتَّقُوا يَوْمًا تُرْجَعُونَ فِيهِ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ تُوَفَّى كُلُّ
نَفْسٍ مَا كَسَبَتْ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٢٨١﴾

1.2.5 La récitation du Coran

Afin de faciliter sa récitation, le Coran a été postérieurement divisé en sept parties plus ou moins égales (les *manâzil*, pluriel de *manzil*), ce qui permet de le réciter en entier au cours d'une semaine. Il est aussi divisé en trente parties plus petites (les *ajzâ'*, pluriel de *juz'*), pour sa récitation en un mois et en particulier celui du Ramadân. Chacune de ces trente parties débute par le symbole . Enfin, chaque *juz'* est aussi divisé en deux autres parties (les *ahzâb*, pluriel de *hizb*) qui sont à leur tour subdivisées en quatre quarts (les *arbâ'*, pluriel de *rub'*).

1.2.6 L'arabe coranique

C'est un arabe littéraire très particulier qui, même pour des arabisants instruits, est difficile à saisir. Sa prononciation est aussi très particulière et **miraculeuse**, à l'image de sa calligraphie. Cette langue contient beaucoup d'archaïsmes terminologiques (que l'on retrouve cependant encore de nos jours chez les Bédouins), un beau phrasé rythmé, fluide et assonancé, ainsi que des trésors de figures de rhétorique (allégories, antithèses, ellipses, métaphores, métonymies, paronomases, etc.) qui sont vecteurs de symboles et de sens, à savoir le véritable arabe imagé, elliptique (*ijâz*) et coulant fluidement d'une association d'idées à une autre.

Il est notamment bien plus aisé de lire une traduction du Coran que le Coran lui-même. Mais il ne faut pas perdre de vue que toute traduction n'est plus la parole de Dieu. . . Le sens profond des versets coraniques n'existe que dans sa langue originelle puisque chaque mot arabe utilisé fait résonner tous les sens des mots issus de la même racine sémitique.

D'ailleurs, seul le **texte arabe originel** révélé au Prophète est appelé Coran ; les traductions perdent le statut parfait de la parole divine et ne sont que des interprétations puisqu'il n'y a aucune garantie que le traducteur n'ait pas mécompris la parole de Dieu. Et même lorsque nous lisons le Coran en arabe, il faut s'assurer de ne pas l'interpréter, par exemple en le confrontant avec des ahâdîth valides-sûrs.

1.2.7 De l'authenticité du Coran

La teneur et l'authenticité de la version écrite de la révélation faite au prophète Muhammad sont bien entendu inséparables de l'histoire et de la datation de la mise par écrit du Coran. Il est évident que plus l'élaboration définitive est proche du temps de la révélation, moins le risque d'altération est élevé. C'est pourquoi la tradition « orthodoxe » islamique la plus répandue professe que la décision de la collecte du Coran intervint juste après la mort de Muhammad, en 632, au temps d'Abû Bakr, le premier calife, et que la version officielle, *absolument fidèle* aux révélations reçues par Muhammad, vit le jour sous le califat de 'Uthmân, le troisième calife, à peine une vingtaine d'années après la disparition du Prophète. Nous pouvons donc légitimement nous demander dans quelle mesure le Coran que nous connaissons aujourd'hui, aussi appelé « le codex de 'Uthmân » (*al-mushaf al-'uthmânî*), est fidèle à la révélation qu'a reçue Muhammad.

Il est possible de discuter longuement sur ce sujet inépuisable et source de désaccords nombreux entre les islamologues. Je ne pourrai moi-même d'ailleurs pas trancher sur ce sujet donc je m'abstiendrai de commentaires stériles – Dieu est plus connaissant sur tout cela. Mais il est de mon devoir de ni occulter ce problème dans mes méditations ni le passer sous silence dans ce présent document.

Pour plus d'informations, vous pouvez par exemple consulter l'étude¹ de Mohammad Ali AMIR-MOEZZI et d'Etan KOHLBERG sur le *Kitâb al-Qirâ'at* d'Al-Sayyârî, la plus ancienne monographie parvenue jusqu'à nous qui soit consacrée à la délicate question de la falsification (*tahrîf*) du Coran. Il permet notamment de mieux comprendre le shî'isme des premiers siècles de l'hégire ainsi que l'histoire de la rédaction et des représentations musulmanes anciennes du Coran.

Une compilation traditionnelle vers l'an 650 Selon le récit le plus récurrent de la tradition « orthodoxe » islamique, aucune version complète du Coran n'existait à la mort de Muhammad ; ses différents Compagnons en possédaient des extraits plus ou moins longs inscrits sur toutes sortes de supports (feuilles de palmier, omoplates de chameau, tessons de poterie, peaux, pierres, etc.) et les apprenaient par cœur. Une première recension fut décidée par le premier calife Abû Bakr, suivant le conseil de son futur successeur 'Umar, et exécutée par le scribe du Prophète, Zayd ibn Thâbit, d'abord réticent puisqu'il s'écria « Vous voulez faire ce que l'Envoyé de Dieu Lui-même n'a pas fait ? » Muhammad aurait-il ainsi voulu garder principalement le Coran à l'état de récitation orale et « rassemblé dans la poitrine des hommes » (*jam'al-qur'ân*) ?

Quoi qu'il en soit, cette première compilation s'appelle « le codex entre les deux couvertures » et resta, à la mort de 'Umar, dans sa famille puisque sa fille Hafsa, l'une des épouses du Prophète, en hérita. Le troisième calife 'Uthmân, sur le conseil de son célèbre général Hudhayfa, réalisa une recension officielle du texte coranique : c'est le « recueil modèle » (*al-mushaf al-imâm*) à nouveau compilé par Zayd ibn Thâbit aidé par des Qurayshites dont ni le nombre ni l'identité ne font l'unanimité d'après les sources dont les islamologues disposent. Le calife donna enfin un caractère officiel et obligatoire à cette recension : des copies en furent envoyées dans les différentes capitales des provinces de l'empire et les versions précédentes furent peu à peu détruites.

Une compilation tardive vers l'an 700 La compilation réalisée par 'Uthmân soulève de nombreux problèmes. Étant donné le nombre de mots et d'expressions énigmatiques présentes dans le Coran, comme les « oiseaux » *abâbila* de la sourate CV « L'Éléphant » (*Al-Fîl*), le « croyant originel » *hanîf*, la « plénitude » *al-samad* de la sourate CXII « La Religion foncière » (*Al-'Ikhlâs*) ou encore les fameuses « lettres isolées » (les ouvrantes *al-fawâtih* énigmatiques au début de certaines sourates), se posent au moins deux questions fondamentales : pourquoi les savants musulmans ne connaissaient-ils pas (ou plus) le sens de toutes ces expressions à peine quelques décennies après la mort du Prophète ? Et pourquoi le droit islamique comporte-t-il des aspects anticoraniques² sur les règles d'héritage, les droits des veuves et ceux de la femme répudiée pendant sa période d'attente (*'idda*) quelques décennies après la mort du Prophète ?

Cela semble indiquer une **finalisation très tardive** et **non consensuelle** du Coran car il est difficile de comprendre comment autant de sens ait pu être perdu en l'espace de quelques années, à moins que leur sens n'ait jamais été saisi, y compris par le Prophète lui-même, ce qui me semble peu probable. C'est pourquoi la rédaction du Coran vers l'an 700, sous le califat de 'Abd al-Malik ibn Marwân, paraît plus pertinente car entre la mort du Prophète et le début des Omeyyades, l'histoire et la mentalité des premiers musulmans ont dû évoluer, à la suite des guerres civiles et des grandes conquêtes. Là encore, Dieu sait plus que quiconque la réponse à ces questions.

1. Voir l'article « Révélation et falsification » paru dans le *Journal asiatique*, 293, 2005, 2, p. 663–722.

2. D'après *The Origins of Muhammadan Jurisprudence* de Joseph SCHACHT.

Une altération éventuelle de la parole de Dieu La datation des rares manuscrits très fragmentaires d'époque préabbasside est difficile et sujette à controverses, tout comme le contrôle de la transmission du Coran avant sa rédaction définitive qui est souvent située sous le califat de 'Abd al-Malik ibn Marwân, vers l'an 700, c'est-à-dire soixante-dix ans après la mort du Prophète.

Et rien ne permet d'affirmer qu'il n'y a eu ni suppression ni ajout dans le Coran révélé au Prophète, que ce soit de sourates, de versets, de mots ou de variantes orthographiques ou lexicographiques. En outre, de puissants et riches lettrés de l'époque ont pu y prendre part, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que dans le contexte politico-religieux fragile d'alors, le calife et les hommes de pouvoir qui l'entouraient ne pouvaient pas ne pas être attentifs à cet aspect fondamental du pouvoir qu'est la maîtrise des croyances. Un livre scripturaire unique codifié selon des dogmes étatiques était sûrement la meilleure garantie de sécurité doctrinale – et donc politique. C'est en outre à cette époque que les ahâdîth, la deuxième source scripturaire de l'islâm, ont commencé à être collectés sous l'impulsion des califes.

Les intellectuels musulmans eux-mêmes n'ont jamais nié que la réception, la mise par écrit et la transmission du texte coranique ont eu une histoire. Ils ont largement débattu pendant de nombreux siècles, et **dès le début de l'islâm**, du statut, du contenu et de l'histoire du Coran. Et il ne faut en aucune façon occulter tous les débats d'idées qui ont eu lieu et la réalité complexe ; bien au contraire, nous devons en être conscients, raisonner et ne pas suivre docilement tout ce que l'*on* nous a appris. La foi n'est en effet pas reproduire mécaniquement mais sans cesse questionner et tenter de mieux comprendre et de mieux croire, dans la limite de ce que Dieu a voulu pour nous.

Pour conclure mes propos sur l'authenticité du Coran, je ne dirai qu'une seule chose : **croions en Dieu et à la protection contre le changement et l'altération de Sa parole**, protection pérenne qu'Il nous a Lui-même assurée dans la sourate XV *Al-Hijr* :

9. c'est Nous, en revanche, qui faisons descendre le Coran, aussi bien que Nous en assurons la garde.

إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ ﴿٩﴾

1.3 Le Hadîth

La lumière du hadîth est éclatante, approche-toi et apprends.
 Imite sa voie pour atteindre à l’approbation suprême.
 La Science n’est que le Livre de Dieu ou une *Sunna*
 Dont l’éclat dissipe toute équivoque.
 Emprunte la trace du Prophète et des Compagnons du Prophète,
 Suis son chemin, tu t’approcheras de la lumière.
 Suis leur voie, marche sur les traces de leur groupe.
 Tu seras de leurs compagnons en la présence de Dieu.

(Qurtubî Abû Bakr)

À la différence de la parole de Dieu adressée directement au prophète Muhammad et rapportée par lui, les ahâdîth (pluriel d’un hadîth) sont les dires, les actions, les approbations explicites ou implicites des actes de ses Compagnons et les qualités morales et personnelles du Prophète considérées comme des exemples à suivre par les musulmans. L’ensemble formé par les ahâdîth et la vie de Muhammad constitue la **Sunna**, terme arabe signifiant « le cheminement » ou « la pratique ». Les musulmans soucieux de tirer des enseignements, notamment spirituels, de la vie du Prophète se doivent de méditer dessus. Toute personne ayant en vue la félicité éternelle doit s’appliquer à étudier la science du hadîth. En outre, la Sunna, seconde source législative de l’islâm après le Coran, permet de définir la loi islamique : la *sharî’a*, c’est-à-dire « la voie ».

Médine est surnommée à ce propos « le foyer de la Sunna » (*dâr as-Sunna*) parce qu’elle fut témoin du mode de vie du Prophète.

1.3.1 Hadîth et Coran

La distinction claire entre les ahâdîth et le Coran semble tardive. Initialement, le terme de coran (*qur’ân*) avec une minuscule est un nom générique pour désigner tout ce qui a été entendu de la bouche même du Prophète. Ibn Sa’d rapporte¹ que le Compagnon Salima al-Jarmî mentionne qu’il a « collecté de Muhammad beaucoup de corans [*qur’ânân kathîran*] » sur les prescriptions concernant la prière canonique. Il est certes vrai que le Coran rapporte peu d’informations sur la salât.

Différencier les propos du Prophète et la parole de Dieu est aussi difficile lorsque Muhammad tient des paroles très similaires à celles écrites dans le Coran, comme dans ses « sermons de l’adieu » (*khutbat al-wadâ’*) sur les femmes et les mois sacrés², ou encore le *hadîth qudsî* qui est une parole de Dieu³ dont la transmission est attribuée à Muhammad et qui n’est pourtant pas dans le Coran.

Quoi qu’il en soit, le hadîth explique le Coran, interprète ses lois et établit des prescriptions non exprimées dans le texte coranique : les deux se complètent pour la compréhension de la parole divine. **Le Coran est la révélation de Dieu et le hadîth en est l’application pratique.**

1.3.2 Le Sahîh d’al-Bukhârî

Le Sahîh de l’imâm al-Bukhârî est le premier recueil d’ahâdîth compilé selon des critères d’authentification draconiens. Il est reconnu **valide-sûr** par les musulmans et constitue la première source de la Sunna puisqu’il a la prééminence. Il montre toute la perfection, la tolérance et la probité du Prophète, cet homme hors du commun dont l’humanité n’a jamais engendré de semblable.

1. Voir *Al-Tabaqât al-kubrâ*, édition d’Ihsân ‘Abbâs, Beyrouth, 1985, vol. VII, p. 89–90.

2. Voir l’article « Le discours-testament du prophète de l’islâm » par Alfred-Louis DE PRÉMARE dans l’édition Floréal Sanagustin, *Paroles, signes, mythes : mélanges offerts à Jamel Eddine Bencheikh*, Damas, Institut français d’études arabes de Damas, 2001, p. 301–330.

3. De tels ahâdîth, au nombre d’une centaine, commencent par « Votre Seigneur vous fait savoir : ... »

Al-Bukhârî a mis au point son Sahîh (terme signifiant « valide-sûr ») pendant seize ans. Son travail méthodique et systématique consistait surtout, une fois le contenu consigné, à s'assurer de son authenticité. Il précise en introduction de son Sahîh qu'il l'a écrit d'après le témoignage de **1 080 personnes** et qu'il n'accouchait dans le Sahîh aucun hadîth avant d'avoir accompli les ablutions et prié deux *raka'ât*. Sa maîtrise de la science du hadîth était inégalable et il en connaissait tout l'art. Il ne retint que 7 563 ahâdîth dans son Sahîh, soit environ quatre mille en éliminant les redits. Il ne s'est cependant pas contenté de vérifier ce qu'il consignait mais il a aussi composé une étude très riche sur la vie des transmetteurs de ahâdîth : *At-Târîkh al-Kabîr*, c'est-à-dire « La Grande Histoire ». En effet, la droiture n'a rien à voir avec l'apparence de dévotion affichée publiquement ; c'est la vie complète d'un *râwî* qu'il convient de prendre en considération.

Des critères draconiens de sélection Les ahâdîth peuvent être rejetés à cause d'un détail, comme le montre l'anecdote suivante : al-Bukhârî arriva chez quelqu'un susceptible de connaître des ahâdîth. Il séjourna plusieurs jours chez lui pour les recueillir. Avant de partir, il vit l'homme essayer de ramener à lui une jument qui avait rompu son attache et pris la fuite. Dans l'impossibilité de réussir à la faire revenir, il releva le giron de son habit, feignant de lui présenter de l'orge ! La bête vint à lui et il s'en saisit. « Qu'avez-vous mis dans votre giron ? lui demanda al-Bukhârî. — Rien, dit l'homme, c'était une feinte pour l'attraper ! » Alors al-Bukhârî déchira ses feuilles et dit : « Celui qui a menti à une bête est capable de mentir sur le Prophète. »

Ces critères de sélection se nomment *shurût* (singulier de *shart*) et sont personnels à chaque collecteur de ahâdîth.

1.3.3 La vie d'al-Bukhârî

Son enfance Né à Bukhârâ, dans l'Ouzbékistan, après la prière du vendredi, le douzième jour du mois de shawwâl 194 de l'hégire (19 juillet 810), al-Bukhârî a patiemment étudié et choisi **parmi plus de six cents mille ahâdîth** les 7 563 qu'il présente dans son Sahîh, recueillis auprès de 1 080 maîtres. Le père d'al-Bukhârî était reconnu pour son savoir : il était savant de la quatrième génération des *râwî*, les transmetteurs de ahâdîth. Toutefois, il mourut alors que son fils était encore enfant, le laissant dans le giron de sa mère, une femme de grande vertu aux invocations de qui Dieu répondait. Il advint en effet que son fils perdît la vue en bas âge ; elle vit en songe le prophète Abraham lui dire que Dieu lui a rendu la vue grâce à ses invocations. Le matin, l'enfant recouvra la vue.

Avide de science et doué d'une prodigieuse mémoire, al-Bukhârî retenait tout. Sa faculté ne fit que s'accroître au fil des années. À onze ans, il mémorisa la compilation des ahâdîth d'Ibn al-Mubâarak et corrigeait déjà les personnes qui se trompaient lorsqu'elles citaient les chaînes de transmission. À l'âge de seize ans, il connaissait déjà par cœur soixante-dix mille ahâdîth ; il fit le pèlerinage à La Mecque et y resta deux années pour étudier le hadîth. Ses sources de connaissances étaient diverses et variées, issues de moult contrées dans lesquelles il voyagea pour discuter avec les plus grands érudits.

Il disait que « le hadîthologue n'atteint la perfection que lorsqu'il apprend de la génération qui l'a devancé, de sa génération et de celle qui le suit », ce qui fut le cas puisqu'il apprit de ses élèves de la cinquième génération après le Prophète. Il faisait beaucoup l'aumône, aidait les étudiants, mangeait très peu et excellait dans l'art du maniement des armes. Tous ceux qui le connurent en firent son éloge, disant qu'il n'existait personne au monde plus encyclopédique que lui.

La mise à l'épreuve d'al-Bukhârî Des docteurs en ahâdîth voulurent un jour tester son degré de savoir, ainsi que nous le relate Ibn 'Udayy :

« Un nombre de savants apprirent qu'al-Bukhârî serait prochainement de passage à Bagdad. Ils choisirent cent ahâdîth dont ils brouillèrent les chaînes de transmission et les textes, donnant ainsi à chaque hadîth une chaîne de transmission autre que la sienne. Chaque savant prit dix de ces ahâdîth et s'apprêta à mettre al-Bukhârî à l'épreuve durant leur rencontre. Les gens s'assemblèrent et l'un des savants confronta al-Bukhârî avec le premier lot de ses dix ahâdîth. Il répliqua : « Je ne le connais pas. » Le savant lui

cita un autre hadîth. Il répondit : « Je ne le connais pas. » Et ainsi de suite jusqu'au dixième hadîth. Les gens initiés à la science du hadîth parmi l'audience se regardèrent et dirent : « L'homme s'y connaît », les autres pensèrent que c'était un ignorant. Puis un autre exposa à son tour ses dix ahâdîth, puis un autre, jusqu'au centième hadîth et al-Bukhârî répondait invariablement : « Je ne le connais pas. » Quand il vit qu'ils avaient terminé, il se retourna vers le premier savant et dit : « La chaîne authentique de ton premier hadîth est ceci, celle de ton deuxième hadîth est ainsi... » Puis il fit de même avec le deuxième savant, puis le troisième, et il poursuivit avec chacun d'eux jusqu'au dixième. À ce moment, tout le monde eut la certitude qu'il était un *Hâfidh* (savant et maître dans ce domaine). »

Le retour au pays Lorsqu'al-Bukhârî revint dans sa ville natale, le gouverneur lui demanda de venir faire des séances de ahâdîth à la cour, ce qu'il refusa¹ :

« Je ne veux pas rabaisser la science en la traînant aux portes des sultans ; si le gouverneur y tient, qu'il vienne à ma mosquée ou chez moi, mais si cela lui déplaît, qu'il m'interdise de professer ; j'aurai ainsi une excuse devant Dieu le jour du jugement dernier ! »

Il fut alors expulsé de sa ville natale. Il implora Dieu contre le gouverneur et en moins d'un mois ce dernier fut démis de ses fonctions et mis en prison où il mourut. Quand al-Bukhârî fut expulsé, il fut invité par les habitants de Samarkand mais il apprit qu'un désaccord y était survenu entre ceux qui souhaitaient sa venue et les autres. Il campa en cours de chemin, attendant la fin du conflit mais il tomba malade et mourut. Il est dit qu'une fois, après la prière d'*al-'ishâ'*, il implora Dieu en ces termes :

« Seigneur ! La terre, toute spacieuse qu'elle soit, s'est rétrécie autour de moi ! Reprends-moi vers Toi Seigneur ! »

Il mourut le mois même, la veille de l'Aïd al-F'itr, c'est-à-dire pendant la dernière nuit de Ramadân de l'an 256 de l'hégire (870 après J.-C.), à l'âge de soixante-deux ans lunaires et treize jours. Que Dieu le reçoive dans Sa miséricorde.

1.3.4 La transmission d'un hadîth

Un muhaddîth est un transmetteur de ahâdîth, c'est-à-dire l'un des chaînons de l'*isnâd* (« la référence », « la preuve »). Ce sont cette chaîne des témoins et la fiabilité que l'on attribue à ceux-ci qui permettent d'évaluer le degré de recevabilité d'un hadîth.

Le travail de collection des ahâdîth et de recherche de leur authenticité nécessite une très grande rigueur. Il faut notamment s'assurer de leur source et des opinions et biographies des personnes présentes dans la chaîne de transmission. Pour être complet, un hadîth nécessite en effet de posséder une chaîne de transmetteurs et un énoncé. La Sunna prophétique nous vient des Compagnons de Muhammad qui l'ont intégrée puis communiquée aux musulmans, telle qu'ils l'ont entendue, dépourvue de toute falsification et d'innovation.

L'acquisition d'un hadîth Le hadîth s'acquiert de plusieurs façons : par le cours du professeur, le muhaddîth, qui soit expose le hadîth et le dicte à ses élèves – c'est l'usage le plus courant –, soit remet un recueil² de ahâdîth à son élève et l'autorise à le diffuser comme émanant de lui³ ; par la soumission au professeur soit d'un hadîth qui lui est lu et soumis à son approbation, soit d'un recueil qu'il doit ratifier. Dans tous ces cas, l'élève est habilité à dire qu'il rapporte ces ahâdîth selon le professeur un tel.

1. Voir *Fath al-Bârî*, I, 265.

2. Ce recueil est une *munâwala* orale, encore appelée *muchâfaha*. La *munâwala* écrite, ou *mukâtaba*, concerne seulement les écrits de ahâdîth échangés entre les docteurs dans différents pays.

3. Cette autorisation de diffusion à son nom s'appelle *ijaza*.

Le recueil du Hadîth Les Compagnons du Prophète ne cessaient de se relayer les ahâdîth entre eux et ne doutaient pas de leur réciproque sincérité. Le hadîth n'était en effet pas écrit puisque Muhammad en avait prohibé la transcription de peur qu'il ne fût confondu avec le Coran, si bien qu'ils le répétaient sans cesse pour l'apprendre. En outre, le Prophète craignait sûrement d'être sanctifié comme le fut le Christ par les chrétiens et que le hadîth prît une plus grande importance que la parole divine qui se retrouverait alors délaissée ; c'est pourquoi Muhammad répétait souvent que lui-même n'était qu'un simple être **humain**.

Il est conseillé à quiconque se proposant de parler du hadîth de se mettre en état de pureté, de revêtir ses meilleurs habits et de se parfumer par déférence pour le Prophète. Lorsque Sa'îd Ibn al-Musayyab, étendu malade, voulut citer un hadîth, il demanda à ce qu'on l'assît au préalable.

Voici un exemple¹ prouvant la grande importance que revêt le hadîth et le fait qu'il faille être vigilant et attentif lorsque nous en parlons :

« La mosquée du Prophète devint trop petite pour contenir tous les fidèles. Au sud se trouvait une maison appartenant à al-'Abbâs, l'oncle du Prophète. 'Omar la lui demanda pour agrandir la mosquée. « Je te fais trois propositions, lui dit 'Omar, choisis celle qui te convient : – la vendre au prix que tu fixes et que je prélèverai sur le trésor public, – te construire en échange une maison, là où tu voudras à Médine, et qui sera également payée par le trésor public, ou – en faire don à la mosquée ! — Je n'accepte aucune de ces propositions, dit al-'Abbâs. — Alors je recours à l'arbitrage d'une personne de ton choix, dit 'Omar. — Allons trouver Ubayy Ibn Ka'b, dit al-'Abbâs. » Arrivés devant lui, ils lui soumirent l'affaire. « Je vous cite, si vous voulez, dit Ubayy, un hadîth du Prophète (prière et salut de Dieu sur lui) ! — Bien volontiers ! dirent-ils. — J'ai entendu le Prophète dire que Dieu révéla à David lui disant : « Construis-Moi un temple où Je serai adoré. » David traça le plan du Temple ; mais une maison appartenant à Un quelqu'un de Banî Isrâ'îl se trouva au coin. David lui demanda de la lui vendre, mais le propriétaire refusa. David pensa alors la lui enlever. Dieu lui révéla : « David, Je t'ai demandé de Me construire un temple pour Mon adoration, et voilà que tu tentes d'y introduire un bien usurpé, alors que l'usurpation n'est pas de Ma nature ! Ta punition sera de ne pas le construire ! — Seigneur, implora David ! daigne que l'un de mes enfants le construise ! — Entendu, lui dit Dieu, l'un de tes enfants l'édifiera ! » 'Omar se saisissant des vêtements d'Ubayy Ibn Ka'b lui dit : « Je suis venu pour une question et voilà que tu soulèves une autre plus épineuse, il faut fournir la preuve de ce que tu avances ! » Il l'entraîna à la mosquée et le présenta devant un cercle de Compagnons du Prophète, comprenant entre autres Abû Dharr (que Dieu soit satisfait de lui). « Je cherche quelqu'un qui a entendu le Prophète parler de la construction du temple de Jérusalem, lorsque Dieu a ordonné de l'édifier ! — Moi, dit Abû Dharr, je l'ai entendu parler de ce fait ! — Moi aussi ! dit un deuxième. — Et moi ! dit un troisième Compagnon. » Alors s'adressant à Ubbay, 'Omar Ibn al-Khattâb dit : « Par Dieu ! Je ne doutais pas de ta bonne foi, mais je ne veux pas que l'on aborde à la légère les propos du Prophète ! » S'adressant à al-'Abbâs, il dit : « Va ! Je ne te demande plus rien ! — Du moment que tu dis cela, dit al-'Abbâs, je fais don de ma maison aux musulmans pour agrandir la mosquée. »

Le *râwî* doit être pubère², jouir d'une **mémoire fidèle** et d'une **intégrité parfaite**. Il doit accomplir régulièrement ses devoirs religieux et s'abstenir de commettre ce que Dieu a prohibé. Il ne ment ni ne diffame et tient toujours ses promesses. Ils sont donc dignes de confiance (*thiqa*).

'Alî Ibn Abî Tâlib dit : « Entretenez les gens selon le degré de leur entendement ; acceptez-vous que l'on traite Dieu et Son messenger de menteurs ? »

(hadîth 127 d'al-Bukhârî)

1. Voir *'Ulûm al-hadîth*, « Science et Terminologie du hadîth », par Subhi Sâlih.

2. La puberté définit la majorité religieuse à partir de laquelle les musulmans sont responsables de leurs actes.

Il faut donc transmettre exclusivement le savoir aux uns plutôt qu'à d'autres, de crainte qu'ils ne l'entendent mal. Mais lorsque nous parlons, il ne faut pas occulter le message de lumière et de vérité de Dieu.

La classification des ahâdîth Quatre catégories existent :

- ceux qui sont **authentiques, valides-sûrs** (*sahîh*) ; ce sont les meilleurs : ils ont une chaîne de transmetteurs (*sanad*) régulière qui aboutit jusqu'au Prophète, chaque transmetteur (*râwî*) est intègre et de mémoire fidèle, le contenu (*matn*) est conforme. Si l'un des deux premiers points fait défaut mais que le hadîth est appuyé par d'autres ahâdîth valides-sûrs qui confirment son authenticité, alors il est lui aussi valide-sûr. Si un hadîth est rapporté par plusieurs *râwî*, il est dit célèbre (*mutawattîr*) ; sinon, il est à mono-source (*gharîb*) ;
- ceux qui sont **acceptables, bons** (*hasan*) ; leur *sanad* est régulier et leur *matn* conforme mais au moins un transmetteur n'a pas une mémoire infallible ;
- ceux qui sont **faibles** (*da'îf*) ; bien que leur *matn* soit conforme, leur *sanad* présente une lacune ou un *râwî* est inconnu ;
- ceux qui sont **faux, inventés** (*mawdû'*) ; il est interdit de les citer sauf pour mettre en garde contre eux les non-initiés.

Des recueils célèbres de ahâdîth Les trois plus grands recueils sont le Sahîh d'al-Bukhârî, le Sahîh de Muslim ainsi que le *Muwattâ'* de l'imâm Mâlik, bien que ce dernier soit davantage considéré comme un livre de jurisprudence. Ensuite, les recueils d'at-Tirmidhî, d'Abû Dâwud, d'Ahmad Ibn Hanbal et d'an-Nasâ'î sont de grande qualité.

La prééminence va au tout premier classificateur (*musannaf*) qui n'a recueilli que le valide-sûr, à savoir al-Bukhârî. Son élève Muslim produisit aussi un recueil d'excellente qualité mais comme le dit ad-Dâraqutnî, « sans al-Bukhârî, il n'y aurait pas eu de Muslim ».

1.3.5 Quelques mots sur le Prophète

Nombreux sont les musulmans qui affirment que Muhammad était illettré, d'où le fait que la révélation du Coran fût un miracle supplémentaire – ce qui ne dénigre de toute façon en rien les autres *véritables* et *indénombrables* miracles du saint Coran. Cependant, je n'ai pas (encore) trouvé de versets coraniques ou de ahâdîth qui soutiennent *clairement* cette affirmation. Dans le doute, il vaut mieux ne pas croire en son illettrisme qui semble plutôt provenir d'une tendance apologétique. Peut-être qu'il était illettré, peut-être qu'il était lettré non érudit, peut-être qu'il n'était pas dans son habitude d'écrire – quoi qu'il en soit, cela n'enlève rien à l'origine divine du Coran.

Que les fidèles musulmans ne s'offusquent pas en lisant le paragraphe ci-dessus ! Leur raison est normalement capable, avec la guidance de Dieu, d'envisager leur histoire et celle du Coran **en toute quiétude**. Cela ne change en rien les **qualités** de cette sainte Écriture. Et Dieu est plus connaissant que quiconque sur l'illettrisme ou non de son Envoyé.

2 L'islâm

L'islâm est, avec le christianisme et le judaïsme, l'un des trois rameaux du monothéisme issus de la religion d'Abraham. Son univers spirituel a donné naissance à une magnifique culture et à une civilisation dont le Coran est la source majeure d'inspiration et de transcendance.

Malgré des périodes de troubles et de fanatisme, comme c'est le cas dans toute religion et civilisation, il n'en faut pas moins noter l'érudite excellence des savants musulmans et les nombreux moments d'ouverture, de rationalisme et de pluralisme intellectuel et spirituel qui font de la culture musulmane l'une des plus riches et enrichissantes du monde.

Étymologiquement, **le musulman est « celui qui se soumet à Dieu »**. Dans le Coran, il est même dit que les apôtres de Jésus sont de ceux qui se soumettent (*bi-annâ muslimûn*, cf. III:52), utilisant donc le terme de musulmans dont le sens est resté le même de nos jours pour les arabophones. En revanche, ceux qui ne parlent pas l'arabe, qu'ils soient croyants ou non, ne voient à tort qu'une vision restrictive du mot, à savoir que ne sont musulmans que ceux qui suivent Muhammad.

L'Islâm, avec une majuscule, est désigné par le mot *ad-Dîn* dans le Coran ; c'est la soumission à Dieu. Celle-ci passe par les trois aspects suivants :

- l'**islâm** : la soumission dans nos actions ;
- l'**îmân** : la soumission dans la foi ;
- l'**ihsân** : l'excellence dans le suivi du chemin montré par Dieu.

Nous verrons dans cette section de nombreuses facettes de l'islâm par le truchement du Coran, de la Sunna et du hadîth, notamment ceux du *hâfidh*¹ al-Bukhârî.

Le septième hadîth retrace l'enquête que l'empereur byzantin Héraclius avait menée sur le Prophète : celui-ci recommande d'adorer Dieu sans rien Lui associer, il interdit l'idolâtrie et il préconise la prière, la franchise et la vertu. Muhammad précise en outre : « Ô Gens des Écritures, convenons les uns et les autres de ce point commun entre nous. »

Le Messager de Dieu dit : « L'Islâm est bâti sur cinq fondements, à savoir : l'attestation qu'il n'y a de Dieu qu'Allâh et que Muhammad est Son Messager, l'accomplissement de la prière, l'aquittement de l'aumône, le pèlerinage, et le jeûne du mois de Ramadân. »

(hadîth 8 d'al-Bukhârî)

2.1 La foi

La foi constitue le thème du deuxième livre d'al-Bukhârî. Elle est **attestée par la parole et concrétisée par les actes**. Elle augmente par l'assiduité dans la dévotion et le comportement quotidien de piété. Dieu emplît le cœur des croyants d'un réconfort apaisant et fait rayonner leur âme de joie. Il accroît en eux la foi, les guide et les mène vers le salut.

Le calife 'Omar Ibn 'Abd al-'Azîz précise que la foi comprend :

- des actes obligatoires ;
- des articles de foi ;
- des interdits ;
- des œuvres de surérogation².

1. C'est le plus haut grade dans l'érudition du hadîth. De telles personnes sont très peu nombreuses, et parfois inexistantes à certaines époques.

2. La surérogation est ce que l'on fait de bien au delà de ce que l'on est censé faire. Par exemple, une **prière surérogatoire** est toute prière réalisée en plus des cinq prières quotidiennes obligatoires. Toutefois, étant donné la faiblesse naturelle de l'être humain, il faut prendre garde à ne pas trop faire d'excès de zèle dans l'adoration de Dieu : Il n'impose à une personne que ce qu'Il sait qu'elle pourra accomplir.

‘Abdallah Ibn ‘Omar dit : « L’homme n’atteint la véritable piété que lorsqu’il évite de faire ce qui embrouille sa conscience. » Ainsi, fuir tout ce qui peut éloigner le musulman de Dieu est un acte de foi. Un musulman applique déjà une moitié de la foi en se tenant à l’écart des interdits comme le vol, l’adultère, l’infanticide, les mensonges odieux – comme une femme qui attribue à son époux la paternité d’un enfant bâtard –, les boissons alcoolisées, la drogue, la viande de porc, etc.

La foi est cependant fragile si l’on n’y porte pas attention : dans son vingt-septième hadîth, al-Bukhârî rapporte que le Messager de Dieu fait un don à un homme qui lui est moins préférable qu’un autre en ce qui concerne la pratique de l’Islâm. Il agit en réalité de la sorte pour le maintenir dans la foi et de la consolider afin qu’il n’aille pas en Enfer. Le Prophète n’a alors rien donné à un musulman exemplaire dont la foi est inébranlable, convaincu qu’il ne risquerait pas de tomber dans l’hérésie.

Dans la sourate II « La Vache » (*Al-Baqarah*), nous est donnée une définition de la piété :

177. — La piété ne consiste pas à tourner votre tête du levant au couchant. Mais la piété consiste à croire en Dieu, au Jour dernier, aux anges, à l’Écrit, aux prophètes, à donner de son bien, pour attaché qu’on y soit, aux proches, aux orphelins, aux miséreux, aux enfants du chemin, et pour (l’affranchissement) d’esclaves, à accomplir la prière, à acquitter la purification, à remplir les pactes une fois conclus, à prendre patience dans la souffrance et l’adversité au moment du malheur : ceux-là sont les véridiques, ce sont eux qui se prémunissent.

لَيْسَ الْبِرُّ أَنْ تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ
وَالْمَغْرِبِ وَلَكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ
الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ وَآتَى
الْمَالَ عَلَى حُبِّهِ ذَوِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينَ
وَابْنَ السَّبِيلِ وَالسَّائِلِينَ وَفِي الرِّقَابِ وَأَقَامَ
الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ وَالْمُوفُونَ بِعَهْدِهِمْ
إِذَا عَاهَدُوا وَالصَّابِرِينَ فِي الْبَأْسَاءِ
وَالضَّرَّاءِ وَحِينَ الْبَأْسِ
أُولَٰئِكَ الَّذِينَ صَدَقُوا وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ ﴿١٧٧﴾

Le Prophète dit : « La foi est formée de soixante et quelques rameaux, la pudeur en est un. »

(hadîth 9 d’al-Bukhârî)

La pudeur est le sentiment que l’on éprouve à la pensée d’une action mauvaise non encore réalisée ; c’est la retenue des mauvais actes et le soutien des justes causes. Le fidèle préféré en Islâm est celui qui s’abstient de pécher. Il s’agit aussi de faire montre d’hospitalité et de ne jamais nuire à une tierce personne ; bien au contraire, il faut aimer pour celle-ci ce que l’on aime pour soi-même, sachant que nous ne devons aimer aucun être plus que Dieu et Son Prophète puisque toute personne aimée ne doit l’être que pour Dieu.

Le salut se doit d’être adressé aux personnes que nous croisons : saluer les gens est un appel à la paix puisque le salut veut dire « paix » (*as-salâm*) en arabe. Il faut en outre toujours reconnaître ses torts, puisque c’est accorder aux autres leurs droits. Faire l’aumône, même dans la gêne, c’est faire preuve d’une noble générosité et de solidarité mutuelle. Tout cela fait partie des rameaux de l’Islâm.

Le Prophète dit : « Le véritable musulman est celui dont les musulmans sont à l’abri du mal causé par sa langue et par sa main. Le véritable émigrant est celui qui fuit ce que Dieu a interdit. »

(hadîth 10 d’al-Bukhârî)

Du temps du Prophète, tout musulman souhaitait pouvoir bénéficier de la récompense divine promise à ceux qui ont émigré à Médine pour soutenir la cause du Prophète. Or, après la conquête de la Mecque, cette récompense fut supprimée. Son équivalent est présenté dans ce hadîth : toute personne qui s’abstient de commettre des péchés est autant récompensée que si elle avait émigré à Médine au début de l’Islâm.

Lors de son ascension au delà des cieux pour recevoir les enseignements divins, le Messager de Dieu vit que les femmes étaient majoritaires en nombre dans les feux de la Géhenne :

Le Prophète dit : « L'Enfer me fut exposé ; ses habitants étaient en majorité des femmes, pour leur ingratitude ! — Sont-elles ingrates envers Dieu ? lui demanda-t-on. » Il dit : « Elles le sont envers leurs conjoints, elles méconnaissent leurs bienfaits. Si tu fais du bien à l'une d'elles toute ta vie et qu'une fois elle constate une négligence, elle dit : « Jamais je n'ai vu de bien de ta part. » »

(hadîth 29 d'al-Bukhârî)

Ce n'est bien entendu pas une vérité générale : il existe des femmes vertueuses, tout comme il existe des maris ingrats envers leur(s) épouse(s). Selon moi, ce hadîth vise davantage à insister sur le fait que l'amour, le dialogue et la complicité entre les époux doivent régner au sein d'un couple. Les bienfaits procurés par un conjoint sont une bénédiction divine et il faut savoir les reconnaître.

Au sujet de la foi, il est souvent dit dans le Coran que les femmes ont une dévotion incomplète : elles seraient de moindre adoration puisqu'elles manquent au jeûne et à la prière pendant leurs menstrues, et de jugement inférieur puisque leur témoignage compte pour moitié de celui de l'homme. Il n'en faut cependant pas moins noter que ce manque d'adoration pendant les règles peut être **compensé par des actions véritables et agréées par Dieu** : l'aumône, le *dhikr* (la pensée au Seigneur et la récitation du Coran), l'éducation de ses enfants, la préservation de l'amour et de la douceur dans son foyer, etc. Quant au jeûne, il peut facilement être rattrapé, en état de purification, après le Ramadân. La femme ne devrait donc pas se sentir inférieure à l'homme dans le domaine de la foi ! Qu'elle se souvienne que toute personne qui possède en son cœur un atome de bien sortira de l'Enfer, si jamais Dieu a voulu qu'elle s'y rendît de manière passagère !

Le péché d'association est le seul péché que Dieu ne puisse pardonner ; tout autre péché peut être pardonné à qui Il veut. Les péchés sont une pratique de la *jâhiliyya*, à savoir l'état d'ignorance de Dieu et de Ses lois, dans lequel se trouvaient les arabes avant l'Islâm.

Tandis que le croyant craint Dieu, l'hypocrite¹ se croit à l'abri de Son châtement.

Au *bâb* 29, la *tarjama* d'al-Bukhârî, c'est-à-dire la sorte de préface qu'il apporte à un hadîth, rapporte ce dire du Prophète : « **Le culte le plus aimé de Dieu est le plus simple, comme celui d'Abraham.** » L'Islâm est une religion souple qui ne doit en aucun cas être appliquée avec trop de rigueur. Il faut faire de son mieux, en tâchant de s'approcher de l'idéal autant que possible, confiants en la bonté de Dieu. La foi doit être sincère ; Dieu récompense toute bonne action au décuple et étend Ses faveurs à Son gré. La meilleure œuvre aux yeux de Dieu est celle qui est assidûment accomplie : ce sont de telles œuvres qui, même modestes, entretiennent quotidiennement la foi. Se dévouer au commun du peuple en l'instruisant et en œuvrant pour son bien fait partie du fondement de la foi.

[...] J'ai entendu le Messager de Dieu dire : « Quand deux musulmans s'affrontent, les épées à la main, tué et tueur iront tous deux en Enfer. — Envoyé de Dieu, lui dis-je, le tueur le mérite, mais pourquoi la victime ? — Parce qu'elle voulait la mort de son vis-à-vis ! »

(hadîth 31 d'al-Bukhârî)

C'est une pensée fort belle à méditer !

1. L'hypocrite est défini dans le hadîth 34 d'al-Bukhârî comme celui qui « trahit la confiance placée en lui, ment quand il parle, trahit la foi jurée et tombe dans la perversité quand il se prend de querelle avec quelqu'un. »

2.1.1 Le savoir

Rabî'a Ibn Abî 'Abd ar-Rahmân al-Madanî, professeur d'Anas Ibn Mâlik dit : « **Quiconque possède un savoir ne doit pas se faire tort à lui-même (en refusant de l'enseigner).** » Quiconque omet de transmettre le savoir participe à l'extinction du savoir et à l'apparition de l'ignorance. Il encourt donc sa responsabilité devant Dieu. Le savoir s'éteint par la mort des savants ; ceux qui possèdent une connaissance se doivent donc de l'enseigner à autrui. S'ils négligent de diffuser leur savoir, ils privent les autres de ses bienfaits et sont eux-mêmes en chemin de l'oublier. Le tort est ainsi double, et leurs connaissances s'éteignent avec eux.

Heureusement que les propos du Prophète ont fini par être enregistrés et transmis dans les écrits constituant la Sunna ! Gardons en vue que faire part de son savoir revêt plus de valeur que posséder telle ou telle richesse ! Il faut cependant veiller à ne jamais mentir puisque celui qui ment au sujet du Prophète s'érige une demeure en Enfer...

Le Prophète dit : « Dieu ne retire pas le savoir en l'extirpant des cœurs des gens, mais il le fait par le décès des savants. Une fois qu'il n'y aura plus de savants, les gens éliront des chefs ignorants. Quand on fera appel à eux, ils rendront des jugements sans fondement, s'égareront eux-mêmes et égareront les autres. »

(hadîth 100 d'al-Bukhârî)

Il faut toujours prendre soin d'enseigner par intervalles pour ne pas lasser l'auditoire. Lors d'une prêche, l'imâm ne doit pas allonger outre mesure le temps de la prière en commun car cela décourage les gens ; parmi les présents, se trouvent en effet le malade, le faible et le pressé. Il s'agit de faciliter la pratique de la religion, et non de rebuter les gens. Enfin, notons qu'il est de bon ton pour son auditoire, lorsque l'on est interrogé par une tierce personne alors que l'on est occupé à parler d'un autre sujet, de ne répondre qu'après avoir terminé son propos.

Quiconque vient pour s'instruire, Dieu le couvre de Sa protection et lui accorde Sa miséricorde. « Les anges couvrent de leurs ailes les assistants aux cours. » Si l'on voit une place libre, on peut s'y installer – mais en aucun cas il n'est permis de faire lever quelqu'un pour occuper sa place. Il est aussi possible, en cas de timidité, de prendre place derrière les auditeurs. Les présents doivent transmettre les enseignements aux absents¹.

Le véritable musulman doit mener une vie bénéfique pour l'humanité et le milieu où il vit. « Celui à qui Dieu veut du bien, Il l'instruit en religion », dit le Prophète tel que le rapporte al-Bukhârî dans son hadîth 71.

Le Prophète prévient aux ahâdîth 80 et 81 d'al-Bukhârî que « parmi les signes de l'heure ultime, on peut citer la régression du savoir (religieux), la progression de l'ignorance, la généralisation des boissons enivrantes, la manifestation de l'adultère et le surnombre des femmes ». Ce surnombre s'explique par les guerres qui causent davantage de victimes chez les hommes que chez les femmes. L'adultère détruit la lignée familiale et fait apparaître des fléaux destructifs comme le sida.

2.1.2 Les menstrues

Le sixième livre d'al-Bukhârî aborde le thème des menstrues. Dieu le Très Haut dit dans la sourate II « La Vache » (*Al-Baqarah*) :

222. ils t'interrogent sur les menstrues. Dis : « C'est une affection ». Isolez-vous des femmes en cours de menstruation. N'approchez d'elles qu'une fois purifiées. Quand elles seront en état, allez à elles par où Dieu l'a pour vous décrété
— Dieu aime les enclins au repentir. Il aime les scrupuleux de pureté.

وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ الْمَحِيضِ قُلْ هُوَ أَذَىٰ فَاعْتَزِلُوا
النِّسَاءَ فِي الْمَحِيضِ وَلَا تَقْرُبُوهُنَّ حَتَّىٰ يَطْهَرْنَ
فَإِذَا تَطَهَّرْنَ فَأْتُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ أَمَرَكُمُ اللَّهُ إِنَّ
اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ وَيُحِبُّ الْمُتَطَهِّرِينَ ﴿٢٢٢﴾

1. Il ne faut pas oublier que les générations futures font partie de ces « absents ».

Le terme *adhâ*, ici traduit par « affection », est difficile à rendre en français. Certains le rendent par « souillure » ou « mal », voire « inconvenient ». Or Dieu lie explicitement cet *adhâ* à l'acte sexuel. Il est normal pour une femme d'avoir ses règles, et ce n'est ni un mal ni une souillure. En revanche, les musulmanes doivent s'abstenir de rapports sexuels pendant leur période de règles. C'est davantage une précaution d'hygiène qu'autre chose puisqu'il n'existe pas, à ma connaissance, de contre-indication à cela. Pendant les menstrues, certaines femmes peuvent certes éprouver davantage de désir et de plaisir lors d'un rapport, mais elles n'en demeurent pas moins plus vulnérables (fatigue, douleurs, hypersensibilité, etc.), d'autant plus que cette période est propice aux infections aussi bien pour la femme aux muqueuses à vif que pour l'homme au contact du sang.

C'est pourquoi Dieu, qui est le plus Connaisseur, a interdit aux femmes la pratique sexuelle pendant sa période de règles. Sont aussi interdits la prière, le jeûne et la circumambulation¹. Il n'est pas besoin de rattraper les prières manquées pendant les menstrues.

Il faut bien noter que le sang des règles n'est pas impur au sens usuel du terme, mais un **sang de rejet**, et c'est ce qui le rend « impur » dans la terminologie de l'islâm. Les saignements utérins hors menstrues sont en revanche considérés comme « purs » d'après le hadîth 306 d'al-Bukhârî, puisqu'ils ne sont pas liés à un rejet, mais par exemple à une irritation de l'utérus. Le coït, le jeûne, la prière et la circumambulation sont donc licites à une femme atteinte de métrorragie.

La femme en état de menstruation peut laver la tête de son mari et lui peigner les cheveux. 'Â'icha le faisait pour le Prophète, ce qui prouve qu'une femme réglée peut s'approcher de son mari. Il en va de même d'une femme en état de *janâba*, c'est-à-dire d'une femme qui ne s'est pas lavé le corps après un acte sexuel. Une femme réglée peut dormir sous le même drap que son mari. Le contact physique et sensuel (hors pénétration²) est permis puisque le Messager de Dieu jouissait de sa femme menstruée qui s'entourait alors le bassin d'un *izâr* (voile).

Il est licite pour l'homme de réciter du Coran, la tête reposant sur les cuisses de sa femme réglée. D'après 'Abdallah Ibn 'Abbâs, il n'y a pas de mal non plus à ce que la femme récite un verset du Coran en période de menstrues. Lorsqu'elle s'aperçoit de la fin de ses règles, il ajoute qu'« elle doit se laver et faire ses prières, même pour un court temps. Puis son mari peut avoir des rapports sexuels avec elle. La prière n'est-elle pas plus importante que l'acte conjugal ? »

Les taches de sang provenant des menstrues sur les habits peuvent être lavées à l'eau et frottées avec l'ongle, puis ces vêtements mis pour prier. Certaines musulmanes revêtent cependant des habits différents en période de règles.

2.1.3 Les ablutions

Le Jour du Jugement dernier, les musulmans auront le visage, les bras et les pieds jaillissant de lumière ; ces traces remarquables qui résultent de leurs ablutions les distingueront.

La base des ablutions a été fixée par le Prophète au lavage de chaque membre **une fois seulement**. Il s'est lavé aussi deux fois et trois fois sans toutefois dépasser les trois. Il est déconseillé d'abuser et de dépasser le nombre de fois fait par le Prophète. Pour se mettre en état de prier, il faut se laver le visage et les mains jusqu'aux coudes puis passer la main sur la tête et se laver les pieds jusqu'aux chevilles – « Gare aux talons de l'Enfer ! » pour ceux qui ne lavent pas leurs pieds correctement³.

1. Le *tawâf*, ou circumambulation en français, désigne les sept tours que les musulmans effectuent autour de la *Ka'bah* lors du pèlerinage à la Mecque. 'Â'icha, la mère des croyants, lorsqu'elle eut ses règles à vingt kilomètres de la Mecque, se mit à pleurer ; al-Bukhârî rapporte dans les ahâdîth 294 et 305 que le Prophète lui dit alors que « c'est une loi divine pour toutes les filles d'Adam » et qu'elle pouvait accomplir tout ce que fait le pèlerin, sauf le *tawâf*, qu'elle acquitterait après sa purification (avec du coton parfumé).

2. « Mais qui parmi vous peut maîtriser son instinct sexuel autant que le Prophète ? », met en garde 'Â'icha dans le hadîth 302 d'al-Bukhârî.

3. Il faut cependant noter que le Prophète a parfois été vu se passer les mains humides par dessus les chaussons lors de ses ablutions.

La femme est comme l'homme et passe les mains intégralement sur la tête. On peut aider quelqu'un à faire ses ablutions. Il n'est pas besoin de se laver les dents lorsque l'on rince la bouche, bien que le Prophète eût indiqué que s'il ne craignait pas d'imposer à sa communauté ce qui pourrait lui être pénible, il l'aurait astreinte à se nettoyer les dents à toutes les prières. Les ablutions commencent par se laver les mains.

‘Abdallah Ibn ‘Abbâs fit ses ablutions. En se lavant le visage, il procéda comme suit :

- il puisa de l'eau avec une main, se rinça la bouche et se nettoya le nez ;
- il puisa ensuite de l'eau avec une main, adjoignit une main à l'autre et se lava le visage (le *râwî* refit le geste d'Ibn ‘Abbâs devant son auditoire) ;
- il puisa de l'eau avec une seule main et se lava le bras droit ;
- il puisa encore de l'eau avec une main, et se lava le bras gauche, ensuite il s'essuya la tête ;
- il puisa encore de l'eau avec une seule main, qu'il répandit petit à petit sur le pied droit en se lavant ;
- il puisa encore de l'eau avec une seule main, et fit de même pour le pied gauche.

Puis il dit : « J'ai vu le Prophète faire ainsi ses ablutions. »

(hadîth 140 d'al-Bukhârî)

Le Prophète aimait commencer par le côté droit du corps en se chaussant, en se peignant, en se lavant, en se couchant, et dans tout ce qu'il entreprenait. Il faisait ses ablutions avec un *mudd* d'eau, c'est-à-dire la contenance de deux mains jointes (0,63 litre).

Nulle prière n'est agréée sans ablutions. Les ablutions ne sont pas à refaire en cas d'un simple doute ; en revanche, après un *hadath* certain, à savoir tout ce qui interrompt l'état de purification spirituelle, le musulman doit quitter sa prière et recommencer les ablutions. Celui qui lâche un vent, que ce soit un pet ou une vesse¹, se retrouve dans un état d'impureté et doit renouveler ses ablutions. Celui qui rit dans sa prière doit la refaire, sans nouvelles ablutions. Saigner n'interrompt pas la prière. Il est possible d'accomplir plusieurs prières sans refaire d'ablutions, du moment où l'on n'a pas été sujet à un *hadath*.

Si l'on est gagné par le sommeil pendant une prière, il vaut mieux l'interrompre et se coucher jusqu'à être totalement conscient de ce que l'on dit.

Lorsque le Prophète entrait aux lieux d'aisances, il demandait au Seigneur de le protéger contre les vices inspirés par les démons mâles et femelles (*al-khoubth* et *al-khabâ'ith*).

Il faut invoquer Dieu en toute situation, même pendant les relations conjugales : si l'homme approche sa femme en demandant à Dieu d'éloigner Satan de ce qu'Il leur octroiera comme progéniture, alors Satan n'aura aucune emprise sur l'enfant qui naîtra de cette union.

Les taches de sang dues aux menstrues des femmes doivent être frottées puis lavées ; le vêtement peut ensuite être mis pour prier. Les taches de sperme doivent être lavées lorsqu'elles sont encore humides puis frottées une fois sèches. Le Prophète sortait à la prière le vêtement parfois encore marqué des traces de lavage. Il faut noter que parmi les péchés les plus graves, se trouve celui de ne pas se préserver de son urine : s'éclabousser ou ne pas se donner le temps de vider complètement sa vessie afin qu'aucune goutte ne souille ses habits.

Muhammad donne une recommandation d'hygiène en déconseillant de tenir son phallus avec la main droite lorsque l'on urine, et de se nettoyer les parties intimes avec la main droite après les selles. Cela permet en effet de limiter le transfert de bactéries d'un individu à un autre, ou d'une partie à une autre de son propre corps, la main droite étant usuellement très utilisée pour saluer une personne ou se frotter les yeux. Similairement, il est déconseillé de respirer dans un vase où l'on boit.

1. Une vesse est un pet sans bruit.

2.1.4 La nourriture

J'ai interrogé le Prophète (sur le chien qui chasse pour son maître), il me dit : « Quand tu lances ton chien dressé, tu peux manger du gibier qu'il tue, mais s'il en a mangé, n'y touche pas parce qu'il l'aura chassé pour lui. » Je lui ai encore demandé : « Je lance quelquefois mon chien et je trouve un autre avec lui! — Ne mange pas de ce gibier, répondit le Prophète, car tu as invoqué le nom de Dieu sur ton chien et non sur l'autre. »

(hadîth 175 d'al-Bukhârî)

Ceci montre que la salive du chien n'est pas impure, bien qu'il faille laver sept fois le vase dans lequel un chien a lapé de l'eau. Le gibier est cuit avant d'être mangé, ce qui élimine les bactéries présentes dans la salive du chien.

2.1.5 Le lavage du corps

Même s'il n'y a pas eu d'éjaculat, il ne faut pas prier après un rapport sexuel sans s'être au préalable entièrement lavé le corps (*ghusl*), sauf si l'on est en voyage. Dans le cas où une personne est malade, en voyage ou si elle revient de la selle, ou encore si elle a eu un rapport sexuel et n'a pas trouvé d'eau, il est possible d'utiliser un *sa'id* pur, c'est-à-dire quoi que ce soit qui apparaisse à la surface de la terre de pur à l'état naturel, comme le sable ou une roche, à l'exception des plantes, pour en passer sur son visage et ses mains.

Quand le Prophète se lavait le corps à la suite d'une *janâba*, il commençait par se laver les mains, puis faisait ses ablutions comme pour la prière [hormis les pieds]. Ensuite il plongeait ses doigts dans l'eau et se frictionnait le cuir chevelu, puis versait trois fois le contenu de ses deux mains d'eau sur la tête, après quoi il versait de l'eau sur tout le corps [puis se déplaçait de cet endroit et se lavait les pieds].

(ahâdîth 248 [et 249] d'al-Bukhârî)

L'état de *janâba* provient non seulement d'un rapport sexuel mais aussi d'un rêve érotique se terminant par une sécrétion vaginale ou spermatique. Il est possible d'introduire sa main dans le récipient avant de la laver, même en état de *janâba*, du moment où elle ne porte pas de saleté apparente en dehors de la *janâba*. Il faut bien veiller à se laver les parties intimes et les souillures qui les ont atteintes. Maymûna, épouse du Prophète, rapporte au hadîth 257 qu'il les lavait uniquement de la main gauche puis qu'il frottait sa main contre le sol ou un mur d'argile. Il faut frictionner ses cheveux jusqu'à s'assurer que le cuir chevelu est bien trempé. Le corps peut être lavé en commençant par le côté droit.

Le Prophète m'a rencontré alors que j'étais en état de *janâba*. Il me prit par la main et j'ai fait un bout de chemin avec lui. Quand il s'assit, je me suis dérobé discrètement et je suis allé chez moi me laver le corps, puis je revins. Le Prophète était encore là. « Où étais-tu Abû Hurayra? » me dit-il. Je lui ai donné la raison de mon absence. « *Subhân Allâh! Abû Hurayra! Le croyant ne devient jamais impur* » me dit-il!

(hadîth 285 d'al-Bukhârî)

Ce hadîth prouve que **le croyant lui-même n'est jamais impur**. La transpiration de celui qui est en état de *janâba* n'est pas impure. Le contact humain est normal entre une personne en état de *janâba* et une autre qui ne l'est pas. Le Prophète faisait par exemple la tournée conjugale de ses onze femmes en une seule nuit, sans se purifier entre chacune. Il est possible de se coucher en état de *janâba* si l'on a fait ses ablutions au préalable et que l'on s'est lavé les parties intimes. Les anges cohabitent avec les personnes en état de *janâba*.

Le Prophète se lavait le corps avec une quantité d'eau allant d'un *sâ'* à cinq *mudd*¹. De manière générale, il ne faut jamais gaspiller l'eau.

1. Un *sâ'* correspond à quatre *mudd*, soit 2,52 litres.

2.1.6 Le *tayammum*

L'origine du *tayammum* résulte d'une difficulté dont l'heureuse issue a été bénéfique pour tous les musulmans :

Je suis partie une fois en voyage avec le Prophète, dit 'Â'icha. Arrivés à Baydâ' ou à Dhâtu Jaych (le doute est du *râwî*), mon collier se détacha de mon cou. Le Prophète se mit à sa recherche et les gens aussi. La région était privée d'eau. On alla s'en plaindre à Abû Bakr en disant : « Vois-tu ce qu'a fait (ta fille) 'Â'icha ? elle a retenu le Prophète et les gens alors que la région est privée d'eau ! » Abû Bakr vint me trouver alors que le Prophète était en plein sommeil, la tête posée sur ma cuisse, dit 'Â'icha. Il m'a tancée vertement en me lardant la hanche du doigt en disant : « Tu as retenu l'Envoyé de Dieu dans un endroit sans eau et les gens en manquent ! » Rien ne me retenait de bouger sauf la tête du Prophète sur ma cuisse ! Le lendemain matin, le Prophète se trouva donc sans eau ! Alors Dieu institua le *tayammum* que les gens appliquèrent depuis.

Usayd Ibn Hudayr dit alors à 'Â'icha : « Ce n'est pas la première fois que nous constatons votre *baraka*, vous la famille d'Abû Bakr ! »

Quand le chameau que je montais se dressa, dit 'Â'icha, nous trouvâmes le collier qui était dessous !

(hadîth 334 d'al-Bukhârî)

Lorsque l'on manque d'eau et que l'on craint de voir passer l'heure de la prière, il est possible de recourir au *tayammum*. Le malade qui dispose d'eau mais qui n'a personne pour l'aider à faire ses ablutions peut aussi y recourir. Le *tayammum* consiste simplement à poser les mains sur le sol de manière à toucher un *sa'îd* pur, puis de souffler sur ses mains et de s'essuyer le visage et les mains.

On rapporte que 'Amr Ibn al-'As, alors qu'il était chargé de diriger une expédition militaire, se trouva en état de *janâba* **en une nuit de grand froid** et recourut au *tayammum* car il craignit de tomber malade et de mourir.

Contrairement à une idée fautive mais répandue, Hasan al-Basrî rapporte qu'**un seul *tayammum* suffit pour plusieurs prières** tant que l'on n'est pas sujet à un *hadath*. C'est un moyen de purification qui possède les mêmes vertus que les ablutions.

2.1.7 La prière

Toute la révélation a été transmise par l'intermédiaire de l'archange Gabriel, sauf la prière. L'institution de la prière fut révélée directement par Dieu au Prophète lors de son *mi'râj* (l'ascension au delà des sept cieux). L'archange Gabriel en révéla ensuite la pratique : il ouvrit la poitrine du Prophète puis la lava avec l'eau de Zamzam et y vida un vase en or rempli de sagesse et de foi avant de la refermer. Le hadîth 349 rapporte que Dieu avait institué cinquante prières par jour et nuit pour la communauté musulmane. Mais lors du *mi'râj*, Moïse prévint Muhammad que sa communauté serait incapable de les accomplir. Il fallait qu'il retournât auprès du Seigneur pour lui demander de réduire ce nombre de moitié, ce qu'Il fit, mais c'était toujours trop aux yeux de Moïse. Après avoir diminué trois fois ce nombre, Dieu décréta : « Elles sont au nombre de cinq ayant la valeur de cinquante, mes arrêts ne peuvent être modifiés. » Le Prophète n'osa alors plus demander une nouvelle fois la réduction de ce nombre. Au début, toutes les prières étaient de deux *rak'a* chacune. Elles prirent leur forme définitive après l'hégire.

Il vaut mieux porter des vêtements qui ne perturbent pas l'œil lors des prières : certains motifs ou dessins peuvent en effet distraire celui qui prie.

Anas Ibn Mâlik rapporte que le Prophète faisait parfois sa prière sans se déchausser.

Il faut réaliser une partie de nos prières chez nous, de sorte que nos maisons ne deviennent pas un cimetière¹.

1. On ne doit pas faire de prière dans un cimetière.

Si la prière est accomplie **involontairement** dans une autre direction, celle-ci ne doit pas être refaite. Si l'on s'en rend compte en cours de prière, on change de direction sans avoir besoin de recommencer depuis le début. Hasan al-Basrî dit : « Sur une barque, tu pries debout, tournant chaque fois qu'elle change de direction. » C'est ce qui devrait donc être fait lorsque nous sommes par exemple en croisière.

Le Prophète dit : « Quiconque accomplit notre prière, s'oriente vers notre *qibla* et mange de ce que nous égorgions, est un musulman qui jouit du pacte de protection de Dieu et de Son Prophète. Ne violez pas le pacte de Dieu. »

(hadîth 391 d'al-Bukhârî)

Ce hadîth s'adresse à tout musulman pour le mettre en garde de tomber dans l'erreur de considérer non musulman quelqu'un qui suit ces trois préceptes, même s'il n'était pas musulman par le passé. Initialement, la direction de la prière était Jérusalem ; une révélation divine dans la sourate II « La Vache » (*Al-Baqarah*) modifia cela :

144. Que de fois Nous voyons ton visage virevolter en direction du ciel ! Eh bien ! que Je te tourne vers un orient susceptible de te contenter ! Tourne donc ton visage du côté du Sanctuaire consacré.

— Où que vous soyez, tournez votre visage de ce côté-là. Les détenteurs de l'Écriture savent bien qu'en cela réside le Vrai, venant de leur Seigneur.

— Dieu n'est pas inattentif à leurs agissements.

قَدْ نَرَى تَقَلُّبَ وَجْهِكَ فِي السَّمَاءِ فَلَنُوَلِّيَنَّكَ
قِبْلَةً تَرْضَاهَا فَوَلِّ وَجْهَكَ شَطْرَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ
وَحَيْثُ مَا كُنْتُمْ فَوَلُّوا وُجُوهَكُمْ شَطْرَهُ وَإِنَّ
الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ لَيَعْلَمُونَ أَنَّهُ الْحَقُّ مِنْ رَبِّهِمْ
وَمَا اللَّهُ بِغَافِلٍ عَمَّا يَعْمَلُونَ ﴿١٤٤﴾

Lors d'une prière, il ne faut cracher ni devant soi ni à sa droite, mais à sa gauche ou sous son pied gauche car devant soi se trouve Dieu, et à droite ceux qui sont promus au paradis.

'Abdallah Ibn 'Abbâs priait dans les églises chrétiennes du moment où elle ne contenaient pas de statues. Le Prophète condamne en effet ceux qui, à la mort d'un homme saint, lui élèvent un lieu de prière et y représentent des images ; les tombes des prophètes juifs ou chrétiens ne devraient pas servir de lieux de culte. Muhammad mettait en garde sa communauté de les imiter.

Quand on entre à la mosquée, on doit faire deux *rak'a* avant de s'asseoir. Lorsque l'on traverse une mosquée, toute arme doit être rendue inoffensive (les flèches sont tenues par la pointe, les armes à feu déchargées, les crans de sûreté mis, etc.).

Lors du pèlerinage d'adieu, le Prophète fit la prière dans une vaste place à l'air libre. Une pique servait d'écran symbolique ; ainsi, les passants ne traversaient pas sur l'espace de ses prosternations. Il était bien entendu licite pour les femmes de passer derrière la pique ; cela ne perturbait pas la prière. En revanche, il est interdit à quiconque de passer entre la pique et quelqu'un en prière.

Grand est le mérite de celui qui contruit une mosquée : le hadîth 450 précise que « Dieu lui édifie une résidence pareille au Paradis, s'il le fait dans le seul dessein de plaire à Dieu ». Comme toujours, l'intention d'une action doit être **pure**.

Les prières surrogatoires de nuit contiennent deux *rak'a* chacune. Lorsque l'heure de la prière du *subh* approche, il faut les terminer par une *rak'a* (celle de la prière du *witr*), qui clôt toutes les prières de la nuit.

Le Prophète dit : « La prière en commun surpasse de vingt-cinq degrés celle que l'homme fait tout seul chez lui, ou dans le *sûk*. Quand l'un de vous fait parfaitement ses ablutions et se rend à la mosquée, rien que pour accomplir la prière, Dieu l'élève d'un degré à chaque pas qu'il fait, ou lui efface un péché, et cela jusqu'à ce qu'il arrive à la mosquée. Il est considéré en prière dès qu'il y entre, et ce tant que la prière l'y retient. Les anges prient pour lui, tant qu'il est là, en disant « Seigneur ! Pardonne-lui ses péchés et accorde-lui Ta miséricorde », ceci tant qu'il ne rompt pas ses ablutions par un *hadath*. »

« Le croyant est pour le croyant comme le sont les éléments d'une construction se soutenant mutuellement. » (extrait du hadîth 481)

2.1.8 Les horaires de la prière

Les cinq prières quotidiennes sont de stricte obligation pour le croyant et doivent être accomplies aux heures prescrites. Le hadîth 521 rapporte que l'archange Gabriel est descendu cinq fois au cours d'une journée pour faire la prière devant le Prophète, qui l'accomplit au même moment. À l'issue de la cinquième, Gabriel dit : « C'est ce qui m'a été ordonné de faire ! »

La prière du *dhuhr* doit cependant être retardée jusqu'au rafraîchissement de l'air (la chaleur intense est une émanation de l'Enfer). Les anges de la nuit et les anges du jour se relaient à la prière du *subh* et d'*al-'asr* (les deux prières des « fraîcheurs »), si bien qu'il est important de les réaliser à l'heure : lorsque le Seigneur leur demandera, tout en sachant mieux qu'eux, ce que Ses serviteurs faisaient lorsqu'ils les avaient quittés, les anges répondront : « Ils étaient en train de prier quand nous les avons quittés et ils priaient aussi quand nous les avons rejoints ! »

La prière est une absolution des péchés, pour toute la communauté du Prophète, sans exception. En *sujûd*, il convient de prendre une position correcte et exempte de paresse, en éloignant le ventre des cuisses, sans étendre les bras sur le sol.

Le Prophète dit : « Voyez-vous si à la porte de l'un de vous coule une rivière où il se baigne cinq fois par jour, pensez-vous qu'il reste quelque chose de ses souillures ? – Sûrement rien ! répondit-on. – Les cinq prières sont comparables à cette rivière ! Grâce à elles, Dieu efface les péchés. »

(hadîth 528 d'al-Bukhârî)

Sont interdites les prières surérogatoires entre le *subh* et le lever du soleil, et entre *al-'asr* et le coucher du soleil.

Il est permis à l'homme exposé à des contraintes de la vie quotidienne de regrouper ses prières. Dès qu'un oubli est constaté, même vingt ans après, il faut accomplir les prières manquées respectivement selon leur ordre.

2.1.9 L'appel à la prière

À leur arrivée à Médine, les musulmans se rassemblaient pour la prière en estimant approximativement l'heure, car il n'y avait pas encore d'*adhân*. Une fois, ils se sont concertés à ce sujet. Certains dirent : « Utilisons une cloche comme les chrétiens. » D'autres dirent : « Utilisons un cor comme les juifs. » Alors 'Omar Ibn al-Khattâb proposa en disant : « Ne vaudrait-il pas mieux charger quelqu'un de faire à haute voix l'appel à la prière ? » Alors le Prophète dit à Bilâl : « Va appeler à la prière ! »

(hadîth 604 d'al-Bukhârî)

C'est l'origine de l'appel à la prière sous la forme que nous connaissons aujourd'hui. Bilâl fut chargé de répéter deux fois chaque phrase de la formule de l'*adhân* (appel au rassemblement pour la prière en commun) et une seule fois celles de l'*iqâma* (annonce du début de l'accomplissement de la prière), sauf pour « la prière est prête » qui doit être répétée deux fois à l'*iqâma*.

La formule de l'*adhân* cantillée¹ en arabe par le muezzin est la suivante :

– « Dieu est le plus grand » (deux fois à haute voix) ;

1. La cantillation coranique désigne une prononciation sur un mode chanté.

- « J’atteste qu’il n’y a de dieu qu’Allâh » (le muezzin le dit deux fois pour lui-même à voix basse) ;
- « J’atteste que Muhammad est Son Prophète » (le muezzin le dit deux fois pour lui-même à voix basse) ;
- « J’atteste qu’il n’y a de dieu qu’Allâh » (deux fois à haute voix) ;
- « J’atteste que Muhammad est Son Prophète » (deux fois à haute voix) ;
- « Accourez à la prière » (deux fois à haute voix) ;
- « Accourez au succès » (deux fois à haute voix) ;
- « La prière vaut mieux que le sommeil » (deux fois à haute voix, uniquement pour la prière du *subh*) ;
- « Dieu est le plus grand » (deux fois à haute voix) ;
- « Il n’y a de dieu qu’Allâh » (une seule fois à haute voix).

La formule de l’*iqâma* cantillée en arabe par le muezzin est la suivante :

- « Dieu est le plus grand » (deux fois à haute voix) ;
- « J’atteste qu’il n’y a de dieu qu’Allâh » (une seule fois à haute voix) ;
- « J’atteste que Muhammad est Son Prophète » (une seule fois à haute voix) ;
- « Accourez à la prière » (une seule fois à haute voix) ;
- « Accourez au succès » (une seule fois à haute voix) ;
- « La prière est prête » (deux fois à haute voix) ;
- « Dieu est le plus grand » (deux fois à haute voix) ;
- « Il n’y a de dieu qu’Allâh » (une seule fois à haute voix).

Lorsque l’on entend l’appel à la prière, il faut répéter ce que dit le muezzin, si ce n’est « Accourez à la prière » et « Accourez au succès » qui sont remplacés par « Il n’y a de puissance ni de force qu’en Dieu ».

Aux dires du Prophète, lorsque l’*adhân* est lancé, le démon s’enfuit en pétant pour ne pas l’entendre. Il revient une fois l’appel terminé et s’enfuit de nouveau à l’*iqâma* pour revenir à la fin s’insinuer entre le fidèle et son âme et tenter de lui faire rappeler telle ou telle chose auxquelles il ne pensait plus, de sorte qu’il perde le compte de combien de *rak’a* il a accompli.

Il est méritoire, en entendant l’appel, d’invoquer Dieu pour qu’il accorde à Muhammad les meilleures places auprès de Lui (privilèges *al-wasîla* et *al-fadîla*). Il est méritoire d’assurer l’appel et d’être au premier rang pendant la prière en commun.

Il est permis de parler entre deux formules de l’*adhân*, et éventuellement d’en modifier une partie :

‘Abdallah Ibn ‘Abbâs nous tint un discours par un jour froid, pluvieux et boueux. Quand le muezzin arriva à la formule « accourez à la prière », il lui ordonna de dire : « Faites la prière chez vous ». Les gens le regardèrent les uns les autres (désapprouvant ce changement) ! Ibn ‘Abbâs leur dit alors : « Quelqu’un de meilleur a déjà fait cela (sous-entendant le Prophète). C’est une autorisation expresse de Dieu. »

(hadîth 616 d’al-Bukhârî)

Il est en effet préférable de ne pas embarrasser les fidèles outre mesure dans certains cas, de la même manière que la récitation doit être raccourcie par l’imam puisque parmi les fidèles, il y a des personnes plus faibles, plus âgées ou plus pressées que d’autres. En entendant un bébé pleurer, le Prophète allégeait la récitation pour ne pas que la mère fût distraite de sa prière en s’inquiétant trop pour son enfant. Lorsque l’on prie seul, on peut assurément allonger la prière à volonté.

Le Prophète accomplissait deux légères *rak’a* (la prière surérogatoire d’*al-fajr*) entre l’*adhân* et l’*iqâma* de la prière du *subh*. Une fois l’*iqâma* de la prière rituelle prononcée, nulle prière surérogatoire ne doit être faite ; la prière du *subh* ne fait par exemple pas quatre *rak’a*, ainsi que le rappela l’Envoyé de Dieu. Il est possible de s’asseoir après les *rak’a* impaires et de ne se relever qu’après avoir marqué une pause.

Il ne faut pas se presser en venant à la prière, mais s'y rendre paisiblement et dignement ; en cas d'arrivée tardive, on accomplit la partie en cours et on complète à la fin par celles qui ont été manquées. Une personne qui fait ses ablutions et se rend à la mosquée dans le dessein d'accomplir la prière voit un péché effacé à chaque pas qu'il fait ¹. On ne cesse d'être en prière tant que l'on attend son accomplissement (y compris lorsqu'elle est retardée pour une raison ou une autre).

Le Prophète dit : « Sept catégories de personnes seront à l'ombre de Dieu le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienna, à savoir : – le gouverneur juste, – un jeune homme qui grandit dans l'adoration de Dieu, – un homme dont le cœur est attaché aux mosquées, – deux personnes qui s'aiment pour l'amour de Dieu, se réunissent et se séparent pour Lui, – un homme qu'une femme belle et d'un certain rang social incite à l'adultère, et à laquelle il répond : « je crains Dieu ! », – un homme qui fait l'aumône discrètement si bien que sa main gauche ignore ce qu'a donné sa main droite et – un homme se trouvant seul et pensant à Dieu, fond en larmes. »

(hadîth 660 d'al-Bukhârî)

Le Prophète préconise que lorsque le repas est servi alors que l'*iqâma* de la prière est prononcée, il faut commencer par le repas sans se presser jusqu'à la fin (ahâdîth 671 à 674). 'Abdallah Ibn 'Omar continuait d'ailleurs à manger tout en entendant la récitation de l'imam. Abû ad-Dardâ' précise que « le propre de l'homme instruit en religion, c'est de satisfaire son besoin de nourriture et de s'adonner ensuite à sa prière, l'esprit dégagé de ce qui risque de le préoccuper ».

Le bon alignement des rangs fait partie de la perfection de la prière. L'imam doit y veiller. Les rangs doivent être complétés, et serrés coude à coude, talon contre talon. Si les fidèles savaient l'avantage d'être au premier rang, ils auraient à chaque fois recours au tirage au sort pour se départager les places.

L'imam peut être séparé des fidèles par un mur, un courant d'eau, une rue ou un autre obstacle, pourvu que l'on entende son *takbîr*. Le Prophète avait pour habitude d'accomplir des prières surrogatoires de nuit dans sa chambre, et était suivi par des personnes voyant sa silhouette depuis la rue ; il arrêta, de peur que la prière de nuit ne leur devînt obligatoire. La meilleure prière, de toute façon, est celle faite chez soi, excepté la prière rituelle.

Le Prophète observait un temps de silence entre le *takbîr* d'entrée en prière et la récitation du Coran. Il pensait pendant ce silence : « Seigneur, éloigne-moi de mes péchés comme Tu as éloigné l'Est de l'Ouest ! Seigneur, purifie-moi de mes péchés comme on purifie l'habit blanc des souillures ! Seigneur, lave mes péchés avec de l'eau, de la glace et de la grêle ! » (hadîth 744). Une personne dont l'haleine est imprégnée d'ail cru ou d'oignon ne doit pas accéder aux lieux de prière en commun. En aucun cas il ne faut lever le regard vers le ciel pendant la prière ; autrement, la vue sera ravie à celui qui le fait. Il ne faut non plus pas s'incliner en *rukû'* avant d'atteindre le rang en cours de prière, même si l'imam est en station *rukû'*. Les cheveux ne doivent pas être rebroussés, ni les habits retroussés, lors des prosternations. Abû Humayd as-Sâ'idî rapporte que le Prophète orientait ses orteils vers la *qibla* lors du *sujûd* et du *tachahhoud*, c'est-à-dire qu'il pliait les orteils au lieu de plaquer le dos du pied sur le sol.

Au hadîth 806 est décrit le mérite du *sujûd*. Le jour du jugement dernier, après l'ultime épreuve du croyant qui devra réfuter la parole d'un ange se proclamant être Dieu, les fidèles traverseront le *sirât*, un pont jeté au-dessus de l'Enfer. Certains seront happés par les épines de *sa'dân* (une plante épineuse) selon leurs actions puis leur corps dévoré par le feu, d'autres seulement lacérés. Dieu a défendu à l'Enfer de s'attaquer aux traces de *sujûd*, à savoir les **sept** parties osseuses du corps qui ont touché le sol pendant les prosternations (front, mains, genoux et orteils).

1. D'où le fait que le Prophète déconseille de déménager pour se rapprocher d'une mosquée.

3 Les sourates du saint Coran

3.1 L'Ouverture (*Al-Fâtiha*)

Voici la première sourate du Coran : *Al-Fâtiha*, appelée « L'Ouverture », « Le Prologue », « La Liminaire » ou encore « La Prémunissante ». Cette « sourate de la Louange » (*sûrat al-Hamd*) qui constitue le « Fondement du Coran » (*Asâs al-Qur'ân*) contient « les Sept répétés » (*As-Sab' al-Mathânî*) puisqu'elle est composée de sept versets qui sont essentiels, répétés chaque jour à plusieurs reprises dans les prières, et dont la teneur reviendra fréquemment tout au long du Rappel. « Mère¹ du Livre » (*Umm al-Kitâb*), elle serait aussi la première sourate à être descendue *entière*.

Étant donné l'éminente importance de cette sourate et sa situation en *incipit*, je la cite en entier :

- | | |
|--|---|
| 1. Au nom de Dieu, le Tout miséricorde, le Miséricordieux | بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ |
| 2. Louange à Dieu, Seigneur des univers | الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ |
| 3. le Tout miséricorde, le Miséricordieux | الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ |
| 4. le roi du Jour de l'allégeance. | مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ |
| 5. C'est Toi que nous adorons, Toi de qui le secours implorons. | إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ |
| 6. Guide-nous sur la voie de rectitude | اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ |
| 7. la voie de ceux que Tu as gratifiés, non pas celle des réprouvés, non plus que de ceux qui s'égarerent. | صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ |

D'une extrême concision sonore, ces sept versets n'en possèdent pas moins une grande portée par leurs concepts avancés. Lors d'une récitation, ils sont usuellement conclus par *âmîn* (« ainsi soit-il ») afin d'obtenir l'assentiment de Dieu.

Al-Fâtiha est l'élément central de la prière musulmane, tout comme *Sh'ma Yisroel* (« Écoute, Israël ») dans la prière juive et « Notre Père » dans la prière chrétienne. La réciter fait naître dans son cœur un très fort désir de chercher guidance auprès de Dieu, sachant que Lui seul, le Seigneur des univers, peut la donner. Et la réponse à cette requête d'être miraculeusement apportée par toutes les autres sourates du saint Coran !

3.1.1 La *basmala*

La *basmala* est le nom formé à partir de la racine sémitique quadrilitère *basm* issue de la prononciation du début du premier verset : *bismil-lâhir-Rahmânir-Rahîm*.

Cette première sourate est la seule qui contient dans son texte cette formule introductive, comme nous l'avons déjà vu plus haut dans ce document (§ 1.2.3). Le trentième verset de la sourate XXVII « Les Fourmis » (*An-Naml*) contient aussi la *basmala* en introduction d'une lettre de Salomon.

1. La « mère » désigne tout ce qui rassemble ou qui est à l'avant. D'après At-Tabarî, les Arabes appellent « mère de la tête » la peau qui maintient le cerveau. Notons qu'en français, la **dure-mère** est la plus extérieure et la plus forte des trois membranes qui enveloppent l'encéphale et la moelle épinière, la **pie-mère** est la plus interne et la plus fine tandis qu'entre les deux se trouve l'arachnoïde.

Dieu est le nom du Maître, Béni et Transcendant. C'est le nom le plus sublime qui existe et il possède les plus beaux noms. D'ailleurs, Allâh est un nom considéré comme non dérivé et qui ne désigne personne d'autre que Dieu l'Unique qui n'a engendré ni a été engendré.

Ibn Kathîr précise que l'expression « au nom de Dieu » signifie « au nom de Dieu est mon commencement en » : tout acte doit en effet avoir une origine et citer le nom de Dieu avant que d'entamer quoi que ce soit permet d'en gagner Ses bénédictions et d'être assisté jusqu'à ce que la tâche soit accomplie, s'Il l'agrée.

3.1.2 La miséricorde de Dieu

La miséricorde (*rahma*) est la bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. L'étymologie latine du mot souligne le fait d'avoir pitié (*misereo*) au fond de son cœur (*cor, cordis*) ; pour un homme, la miséricorde est donc le sentiment par lequel la misère d'autrui lui touche le cœur.

Les deux épithètes divins *rahmân* et *rahîm* sont à distinguer selon Ibn Qayyim : le premier porte une suggestion **intensive** et **ponctuelle** (« le Tout miséricorde », voire « le Plus miséricorde » par l'abondance de Sa grâce) tandis que le second introduit une nuance de **durée** et d'**activité** (« le Miséricordieux », voire « le Dispenseur de miséricorde » pour souligner la manifestation active de Dieu dans notre quotidien).

Ibn Jarîr stipule que Dieu est « Tout miséricorde » pour l'**ensemble des créatures** mais qu'il n'est « Miséricordieux » que pour les croyants. L'attribut de « Tout miséricorde » est exclusif à Dieu, ce qui fait que nous pouvons aussi L'appeler ainsi, tandis que Ses autres attributs, y compris « Miséricordieux », sont parfois employés pour qualifier d'autres personnes et ne peuvent donc pas désigner explicitement Dieu l'Unique.

3.1.3 La souveraineté de Dieu

Bien qu'empli de miséricorde, de compassion et d'amour affectueux, Dieu n'en est pas moins souverain sur Sa création et il exerce Sa souveraineté (*rubûbîya*) à plusieurs moments. Il est le créateur de l'univers, le seul pouvoir qui peut réellement guider l'homme et l'aider, la seule source de toute miséricorde et Celui devant qui l'homme sera responsable le jour de sa mort. L'**allégeance**¹ (*al-dîn*) signifie la manifestation de notre soumission et c'est sur notre obéissance et notre fidélité à Dieu durant notre vie que nous serons jugés.

Le règne de Dieu Les univers désignent tout ce qui existe sauf Dieu. Le terme de Seigneur (*rabb*) a un sens très complexe puisqu'il englobe les trois idées de **possession** et de source ultime d'**autorité** qui **gère et protège** tout de son commencement jusqu'à son achèvement. C'est un rôle similaire à celui du « maître de la maison » (*rabb ad-dâr*) qui s'occupe de la gérance et de l'entretien de toute sa famille ; sa femme est aussi la « maîtresse de la maison » (*rabbat ad-dâr*).

Il est intéressant de noter que la **dernière** sourate « Les Hommes » (*An-Nâs*) appelle Dieu « le Seigneur des hommes » ; le Coran commence donc au niveau cosmologique et se conclut au niveau anthropologique. Soulignons d'ailleurs que la racine sémitique *rh* présente dans la miséricorde évoque aussi la relation de Dieu avec les humains puisque *rahim*, avec un *i* court, est l'utérus – d'où la traduction de la *basmala* « Au nom d'Allâh, le Matriciant, le Matriciel » par André CHOURAQUI – et *silat al-rahim* la solidarité consanguine.

Le Jour de la rétribution Dieu étant le roi de ce Jour, personne ne pourra alors prétendre à quelque chose ni parler sans qu'Il l'y autorise. C'est le Jour du jugement et des rétributions en fonction de ses œuvres : aux bel-agissants du bien, aux autres du mal excepté ceux à qui Il pardonnera. Dieu se comporte toujours de façon **juste et équitable** dans Son jugement.

1. L'épithète de Dieu *Al-Dayyân* est synonyme d'*Al-Qahhâr* « le Dominateur ».

L'adoration de Dieu Notons que cette sourate contient le schéma très classique de la **crainte** de Dieu (le Seigneur, Celui qui nous jugera) juxtaposée à Son **adoration** (louanges et soumission) et le sentiment de **plénitude** conférée par Sa miséricorde.

Après l'adoration indirecte par des louanges adressées « à Lui » au début de la sourate, l'adorateur se rapproche « de Toi » en changeant de personne par le procédé rhétorique classique dans le Coran de l'*iltifât*.

Nos adorations doivent être adressées **uniquement à Lui** , Dieu l'Unique, et nous devons ne nous en remettre qu'à Lui pour obtenir Son secours – nous L'implorons à cause de notre faillibilité que nous avouons à travers ce cinquième verset.

Il n'existe aucun dieu en dehors de Dieu.

3.1.4 La guidance de Dieu

Lorsque nous demandons à Dieu de nous guider sur la voie de rectitude de ceux qu'Il avait gratifiés, il est question de la voie des anges, des prophètes, des hommes véridiques, des martyrs (*suhadâ*) et des saints, d'après la vision généraliste d'Ibn 'Abbâs. C'est le chemin qui a toujours été montré par Dieu et qui a toujours apporté des bienfaits à ceux qui le suivaient.

Après avoir loué Dieu, mais seulement *après* , il est possible de faire une injonction et de Lui demander ce dont nous avons besoin, à savoir ici Sa guidance.

Il faut bien se rendre compte que c'est la **constance de l'assiduité** à louer Dieu qui est vitale pour qu'Il accorde Sa miséricorde. Il est en effet vain de ne jamais Le louer si ce n'est lorsque nous avons besoin de Lui. Il ne faut pas attendre d'être dans le besoin pour Lui montrer notre reconnaissance totale ; bien au contraire, c'est **tous les jours** que nous devons Le remercier des innombrables bienfaits qu'Il nous octroie dans la vie.

Qui aime bien châtie bien Ce proverbe populaire signifie que l'on a une affection éclairée pour celui que l'on reprend et que l'on avertit de ses fautes. C'est ce que Dieu fait lorsqu'Il rappelle à l'ordre un croyant, dans Son sentiment de miséricorde. À nous la charge de nous amender pour revenir dans Son chemin.

Les dénégateurs Le véritable châtiment de Dieu ne touche que ceux qui rejettent **délibérément** Sa parole, de leur propre volonté, après l'avoir entendue et **comprise** . Ces personnes-là, qui dénie, sont les **réprouvés** et perdent la miséricorde de Dieu en faisant le **choix** , en toute connaissance de cause, de rejeter Son message et de s'en détourner.

Quant aux personnes qui eurent jadis la connaissance mais qui s'en égarèrent, elles perdirent le droit chemin et errent désormais sans pouvoir bien se guider. Seul Dieu détient la guidance et l'égarément car quiconque Dieu égare ne trouvera point de guide. Et il n'existe pas de meilleure gratitude que celle reçue de Dieu ; le refuge n'est en tout cas guère celui de Satan le lapidé qui fourvoie l'homme à l'envi et sur qui nul ne peut compter.

Une analogie avec le Psautier Il est remarquable de constater que nous retrouvons ces trois catégories de personnes (les justes, les réprouvés et les égarés) dans le **premier psaume** de la Bible. Le livre des Psaumes s'appelle d'ailleurs aussi le recueil des Louanges !

1. Heureux l'homme qui ne marche pas selon les conseils des méchants,
qui ne va pas se tenir sur le chemin des pécheurs,
qui ne s'assied pas en compagnie des moqueurs.

2. Toute sa joie il la met dans la Loi de l'Éternel
qu'il médite jour et nuit.
3. Il prospère comme un arbre planté près d'un courant d'eau ;
il donne toujours son fruit lorsqu'en revient la saison.
Son feuillage est toujours vert ;
tout ce qu'il fait réussit.
4. Tel n'est pas le cas des méchants :
ils sont pareils à la paille éparpillée par le vent.
5. Aussi, lors du jugement, ils ne subsisteront pas,
et nul pécheur ne tiendra au rassemblement des justes.
6. Car l'Éternel veille sur la voie des justes ;
mais le sentier des méchants les mène à la ruine.

Les moqueurs sont les réprouvés, à savoir les rebelles aux enseignements et qui méprisent ceux qui prennent au sérieux les lois et ordonnances du Seigneur. Les pécheurs sont les égarés.

Un peu de terminologie Un premier point qui mérite quelques recherches et éclaircissements pour comprendre précisément de quoi nous parlons est celui de la terminologie française utilisée. Voici une liste de mots non exhaustive qu'il convient de définir pour parler de religion :

- les **mécréants** sont ceux qui croient mal (mes-croyants). Ils sont opposés aux croyants par leurs idées erronées et leurs comportements non adaptés par rapport aux dogmes. Il ne faut en revanche pas les confondre avec ceux qui ont accompli par mégarde un acte de **mécréance** sans s'en rendre compte ;
- les **infidèles** sont ceux qui n'ont pas la vraie foi¹ et qui ne remplissent pas leurs devoirs et engagements (in-fidèles). Ils font parfois des **parjures**, c'est-à-dire des faux serments (du latin « mal jurer ») ;
- les **dénégateurs** sont ceux qui nient et occultent la vérité ou un bienfait (de-nier) ;
- les **réprouvés** sont ceux qui sont rejetés de Dieu et qui sont donc destinés aux peines éternelles (re-approuver avec l'idée de retrait) ;
- les **renégats** sont ceux qui désavouent et renoncent à leur précédente religion (re-nier) pour en embrasser une autre. Ils deviennent alors des **transfuges** (du latin « fuir au delà ») et des **prosélytes** (du grec « nouveau venu ») ;
- les **impénitents** sont ceux qui n'ont aucun regret d'avoir offensé Dieu (du latin « qui ne font pas pénitence ») ;
- les **apostats** sont ceux qui ont abandonné leur religion (du grec « se tenir à l'écart »). Ils s'apostasient et renoncent à leurs principes ;
- les **idolâtres** sont ceux qui rendent des cultes à des créatures, et non à un Être suprême (du grec « statue », « image ») ;
- les **païens**, parfois encore appelés **gentils** (du latin « nations » puisque ce sont des peuples étrangers au culte monothéiste), sont ceux qui croient en plusieurs dieux (du latin *paganus*, « le paysan »², car le **paganisme** dura longtemps dans les campagnes) ;
- les **hypocrites** sont les faux croyants qui affectent des apparences de piété et de probité (du grec « comédiens ») ;
- les **impies** sont ceux qui s'élèvent contre Dieu (in-pieux), tandis que les **pieux** sont ceux qui ont de l'amour et du respect pour tout ce qui concerne la religion ;
- les **hérétiques** sont ceux qui diffèrent dogmatiquement d'opinion et qui se séparent de leur religion (du grec « choix », « opinion ») ;

1. Avoir la foi signifie que l'on croit en Dieu, que l'on a confiance en Lui et que l'on vise à Le connaître tel qu'Il est décrit dans les Écritures.

2. Le mot « païen » possédait naguère une autre signification qu'actuellement : ce terme désignait ceux qui étaient en attente de conversion. Cela fait référence à la deuxième étymologie latine de *paganus* qui signifie aussi « civil ». À l'époque impériale, les chrétiens étaient considérés comme faisant partie de « l'armée de Dieu » (*militia Dei* par Tertullien dans *Ad Martyres*, III:1) tandis que les autres, c'est-à-dire les non-chrétiens, étaient tout simplement des civils.

- les **schismatiques** sont ceux qui se séparent délibérément de la communion¹ de leur religion initiale (du grec « fendre ») ;
- les **hétérodoxes** sont ceux qui diffèrent sur un point particulier sans pour cela vouloir² ne plus appartenir à leur religion (du grec « différente opinion ») tandis que les **orthodoxes** sont ceux qui se conforment aux dogmes de la religion (du grec « droite opinion ») ;
- les **athées**, aussi appelés **incroyants**, **incrédules** ou **irreligieux**, sont ceux qui ne croient pas que Dieu existe (du grec « privé de Dieu ») ;
- les **profanes** sont ceux qui sont étrangers aux religions (du latin « devant le temple », c'est-à-dire en dehors, livré au public) ;
- les **agnostiques** sont ceux qui considèrent l'existence de Dieu comme indécidable (du grec « privé de connaissance », « ignorant », c'est l'**agnosticisme**).

Pour les musulmans, les **roumis** sont les chrétiens (de l'arabe *rûmîy*, singulier de *rûm*).

Pour les Turcs, les **giaours** sont les non-musulmans ; ce terme turc contient cependant une idée de mépris et provient du persan *ghebr*³.

1. La communion provient étymologiquement du latin *cum-munus*, « avec le même devoir », c'est-à-dire la croyance uniforme de plusieurs personnes.

2. À ce titre, l'hérétique est nécessairement hétérodoxe ; mais l'hétérodoxe n'est pas nécessairement hérétique.

3. Les guèbres sont les personnes attachées à l'ancienne religion zoroastrienne de la Perse.

Postface

Je tiens à rappeler que cet humble document est issu de réflexions qui n'engagent que moi et qu'il est **loin d'être exhaustif** sur le Coran. Je ne puis que vous inviter à méditer **de vous-même** sur le Rappel. Mon objectif était simplement de mettre à votre disposition quelques bases de réflexion qui pourraient avantageusement vous servir de fondement pour des méditations plus poussées.

De toute façon, il est impossible de tout dire sur le Coran, comme il est dit dans la sourate XVIII « La Caverne » (*Al-Kahf*) :

109. Dis : « Si la mer se faisait d'encre pour (écrire) le langage de mon Seigneur, elle s'y épuiserait, même si Nous en doublions l'étendue, avant que ne s'épuisât le langage ».

قُلْ لَوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَادًا لِكَلِمَاتِ رَبِّي لَنَفِدَ
الْبَحْرُ قَبْلَ أَنْ تَنْفَدَ كَلِمَاتُ رَبِّي وَلَوْ جِئْنَا بِمِثْلِهِ
مِدَادًا ﴿١٠٩﴾

Que Dieu soit glorifié pour sa sainte Écriture !

A Liste des sourates

Le Coran est composé de 114 sourates. Vous trouverez ci-dessous la liste de celles qui sont actuellement présentes dans ce document. Je les livre classées par **ordre traditionnel** de présentation dans le Coran ; je ne m'aventurerai en effet pas à en donner un classement chronologique puisque leur ordre de révélation, qui permet notamment de spécifier quels versets abrogent ceux qui lui sont antérieurs, diffère suivant les savants. De même, leur période de révélation (celle de La Mecque ou de Médine) n'est parfois pas nette.

Les titres des sourates ne donnent en règle générale aucune indication sur leur contenu ; c'est simplement la tradition musulmane qui les appelle par un mot-clef présent dans la sourate en question. Diverses traductions de ces titres se trouvent couramment en français.

1. *Al-Fâtiha* (الفاتحة), « L'Ouverture » (7 versets).

B Quelques repères historiques

Voici une rapide esquisse non exhaustive de repères chronologiques afin de mieux situer temporellement les faits historiques les plus importants.

Les événements liés au Prophète ou au Coran sont indiqués en **gras**. Ceux qui n'ont pas de rapport avec le monde musulman sont en *italique* ; ils sont là simplement à titre indicatif.

- *481–511 : Règne du mérovingien Clovis I^{er}, roi des Francs.*
- 525 : Prise du sud de l'Arabie par les Abyssins.
- **Vers 570 : Naissance de Muhammad à La Mecque.**
- **Vers 610 : Premières révélations coraniques à Muhammad.**
- **612 : Début de la prédication de Muhammad à La Mecque.**
- **622 : Hégire. Muhammad émigre de La Mecque à Yathrib (l'actuelle Médine). C'est l'an 1 du calendrier musulman.**
- *629–639 : Règne de Dagobert I^{er}, roi des Francs et fils de Clotaire II.*
- **630 : Conquête de La Mecque par Muhammad.**
- **632 : Mort de Muhammad à Médine.**
- 632–634 : Califat d'Abû Bakr, le premier calife « bien guidé ». Début des grandes conquêtes arabes.
- 634 : Victoire des Arabes à Ajnadayn, en Palestine, sur les Byzantins.
- 634–644 : Califat de 'Umar, deuxième calife « bien guidé ».
- 636 : Conquête arabe de Damas et occupation de la majeure partie de la Syrie et de la Palestine.
- 637 : Prise de Jérusalem par les Arabes. Conquête de la capitale perse.
- 639–641 : Conquête de la Mésopotamie.
- 644 : Assassinat de 'Umar et début du califat de 'Uthmân, troisième calife « bien guidé ».
- 649 : Première expédition maritime des Arabes qui débarquent en Chypre.
- **Vers 650 : Établissement de la vulgate coranique, selon la tradition orthodoxe.**
- 651 : Conquête de la Perse orientale.
- 656 : Assassinat de 'Uthmân et début du califat de 'Alî, quatrième et dernier calife « bien guidé ».
- 657 : Révolte de Mu'âwiya l'Omeyyade en Syrie contre le calife 'Alî. Dissidence des Khârijites contre 'Alî.
- 658 : Mu'âwiya reconnu calife en Syrie. Il s'empare de l'Égypte.
- 659 : Trêve entre Arabes et Byzantins.
- 661 : Assassinat de 'Alî.
- 661–750 : Califat des Omeyyades.
- 663–671 : Conquête par les musulmans de la grande province du Khorassan (nord-est de l'Iran).
- **685–705 : Califat de 'Abd al-Malik ibn Marwân. Établissement probable de la version définitive du Coran.**
- 690–691 : Construction de la mosquée al-Aqsâ et du dôme du Rocher à Jérusalem.
- 704 : Raid musulman contre la Sicile.
- 711 : Prise de Gibraltar, Cordoue puis Tolède, en Espagne. Conquête de Sind, en Inde.
- 712–714 : Conquête musulmane progressive de l'Asie centrale.
- 725 : Incursion musulmane en France et capitulation de Carcassonne.
- 732 : Déroute à Poitiers de l'armée musulmane, vaincue par Charles Martel.
- 750–1258 : Califat des Abbassides.
- *751–987 : Dynastie carolingienne, commençant par Pépin le Bref puis Charlemagne.*

C Notes orthotypographiques

Je n'aborderai pas dans cette annexe les problèmes généraux de typographie française comme les espaces fins insécables, les casses des caractères, l'écriture des abréviations comme « M. » – et non « Mr » – pour « Monsieur », etc. non pas que ce ne soit pas intéressant, mais parce que cela nous éloignerait trop de l'objectif de cette annexe. J'aurais au moins une centaine de pages à écrire sur la typographie française ! Pour plus d'informations à ce sujet, le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* constitue une bonne introduction synthétique.

Je ferai simplement une remarque au sujet de **l'accentuation des majuscules en français** puisque de nombreuses idées fausses circulent encore sur ce point et que le propos de ce document est de réfléchir pour ne pas reproduire des erreurs. Ainsi, les majuscules sont bel et bien accentuées, comme l'Académie française elle-même le précise :

« Quant à l'utilisation des accents sur les majuscules, il est malheureusement manifeste que l'usage est flottant. On observe dans les textes manuscrits une tendance certaine à l'omission des accents. Il en va de même dans les textes dactylographiés, en raison notamment des possibilités limitées qu'offrent les machines traditionnelles. En typographie, enfin, certains suppriment tous les accents sur les capitales sous prétexte de modernisme, en fait pour réduire les frais de composition.

Il convient cependant d'observer qu'*en français, l'accent a pleine valeur orthographique*. Son absence ralentit la lecture, fait hésiter sur la prononciation, et peut même induire en erreur.

On veille donc, en bonne typographie, à utiliser systématiquement les capitales accentuées, y compris la préposition *À*, comme le font bien sûr tous les dictionnaires, à commencer par le *Dictionnaire de l'Académie française*, ou les grammaires, comme le *Bon usage* de Maurice GREVISSE, mais aussi l'Imprimerie nationale, la Bibliothèque de la Pléiade, etc. Quant aux textes manuscrits ou dactylographiés, il est évident que leurs auteurs, dans un souci de clarté et de correction, auraient tout intérêt à suivre également cette règle, en tirant éventuellement parti des ressources nouvelles que peuvent offrir les traitements de texte modernes.

Il en va de même pour le tréma et la cédille. »

L'objectif de cette annexe est de colliger des informations sur la typographie de certains mots particuliers utilisés dans le présent document.

C.1 Typographie de mots français

C.1.1 Majuscule ou minuscule initiale ?

- Lorsque l'on parle de **Dieu** (Allâh), la majuscule est nécessaire. En revanche, pour tout terme s'y rapportant (Sa connaissance, s'adresser à Lui, etc.), cela n'est pas forcé, bien que je suive cet usage dans ce présent document. Avec une minuscule, **dieu** est un nom commun qui renvoie le plus souvent à une divinité du polythéisme.
- L'**islâm** est la religion musulmane tandis que l'**Islâm** désigne les peuples musulmans. Le mot **islâm** signifie aussi l'allégeance à Dieu. Notons que de la même racine sémitique *slm*, dérive le nom d'agent *muslim* (celui qui se soumet) qui a donné le nom « musulman » en français.
- Les **musulmans** sont les fidèles de la religion de Muhammad tandis que les **Musulmans** sont les musulmans de Bosnie (c'est une nationalité introduite par TITO en 1974).
- L'adjectif **saint** ne prend pas de majuscule (saint Matthieu, les saintes Écritures, le saint Coran, la cité sainte Jérusalem, le saint-père Jean-Paul II) sauf pour le Saint-Esprit, l'Esprit-Saint, le Saint des saints (Dieu) et les noms de fêtes (la Saint-Jean) ou de localités (l'église Saint-Germain).

C.2 Typographie de mots arabes

C.2.1 Problèmes de translittération

Étant donné que je ne suis pas arabophone, je ne maîtrise ni l'écriture arabe ni sa translittération. Je m'efforce en tout cas à faire de mon mieux. Il est cependant fort probable que des erreurs de translittération soient présentes dans ce document. Si vous en voyez, merci de m'en faire part !

Quoi qu'il en soit, j'espère que les termes arabes translittérés que j'emploie seront compréhensibles aussi bien par les arabophones que par les non-arabophones. Veuillez en tout cas m'excuser pour cette simplification, la non-uniformité et les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre dans mes translittérations.

Les voyelles longues sont surmontées d'un accent circonflexe, la *hamza* « ' » adoucit le son tandis que le *'ayn* « ' » le durcit. Je n'ai pas noté les consonnes aspirées pour plus de simplicité et de clarté. Au niveau de la prononciation, je rappelle que « dh » se prononce comme dans le mot anglais *that*, « gh » comme un *r* grasseyé, « j » comme *dj*, « kh » comme la *jota* espagnole et « th » comme dans le mot anglais *think*.

C.2.2 Quelques mots fréquents

- Les versets du Coran se nomment **âyah** au singulier et **âyât** au pluriel. Un **âyatollâh** est l'un des principaux chefs religieux de l'islâm shî'ite.
- Les paroles et actes du Prophète se nomment **hadîth** au singulier et **ahâdîth** au pluriel. Un **muhaddîth** (?) est un transmetteur de ahâdîth.
- Le **hajj** est le pèlerinage de La Mecque qui a lieu entre le 8 et le 13 **Dhû al-Hijja**, le douzième et dernier mois lunaire de l'année musulmane. Le **hâjj** est une marque honorifique pour toute personne qui a effectué ce pèlerinage.
- Le **shî'isme** est une translittération plus correcte du chiisme.
- Le martyr est le **sahîd**, au pluriel **suhadâ**, à savoir celui qui témoigne de sa foi. Le sens du mot est proche de celui du mot grec puisque **sahih** avec un *i* court signifie lui aussi « témoin ». Le martyr peut tout aussi bien dissimuler sa foi pour échapper à un danger de mort que mourir au combat.
- Les sourates du Coran se nomment **sûrah** au singulier et **sûwar** au pluriel.

C.2.3 Quelques noms propres

- Le Prophète **Muhammad** a son nom souvent aussi retranscrit par **Mohammed** ou **Mahomet**.

Index des noms de personnes

A

‘Abd al-Malik ibn Marwân

Coran 17

Abû Bakr 16

B

Bukhârî 19

G

Gabriel (archange) 12

H

Hafsa 17

Hudhayfa 17

M

Muhammad

chronologie 43

révélation 23

typographie 45

O

Omeyyades 17

P

Prophète *voir* Muhammad

U

‘Umar 17

‘Uthmân

Coran 16

Z

Zayd ibn Thâbit 17

Index des noms de lieux

B

Bérée 5

L

La Mecque 15

M

Médine 15

N

nomades

 Bédouins 16

Y

Yathrib *voir* Médine

Index des thèmes principaux

B

basmla 14 / 36

C

califats 43

conquêtes arabes 43

Coran

Abd al-Malik (de) 17

authenticité 16

compilation 17

guidance

humanité 10

interprétation 8

langue 8 / 16

pérennité 18

récitation 16

révélation 12

Table bien gardée 13

thèmes 14

‘Uthmân (de) 16

D

Dieu

adoration 38

guidance 38

miséricorde 37

souveraineté 37

F

foi

charbonnier (du) 5

G

ghayb 6

H

hadîth 19

classification 23

critères 20

recueils 23

transmission 21

typographie 45

hajj voir pèlerinage

I

islâm 24

intention 7

typographie 44

K

Kitâb 12

M

méditation voir raison

musulman

typographie 44

N

Nuit grandiose (la) 12

P

pèlerinage

hajj

typographie 45

R

raison

amélioration de soi 10

sagesse

taoïsme 10

vérifications 5

Rappel voir Coran

réflexion voir raison

S

sourate 14

liste 42

mecquoise 15

médinoise 15

spiritualité 5 / 9

Sunna 19

V

verset 15

âyah

typographie 45